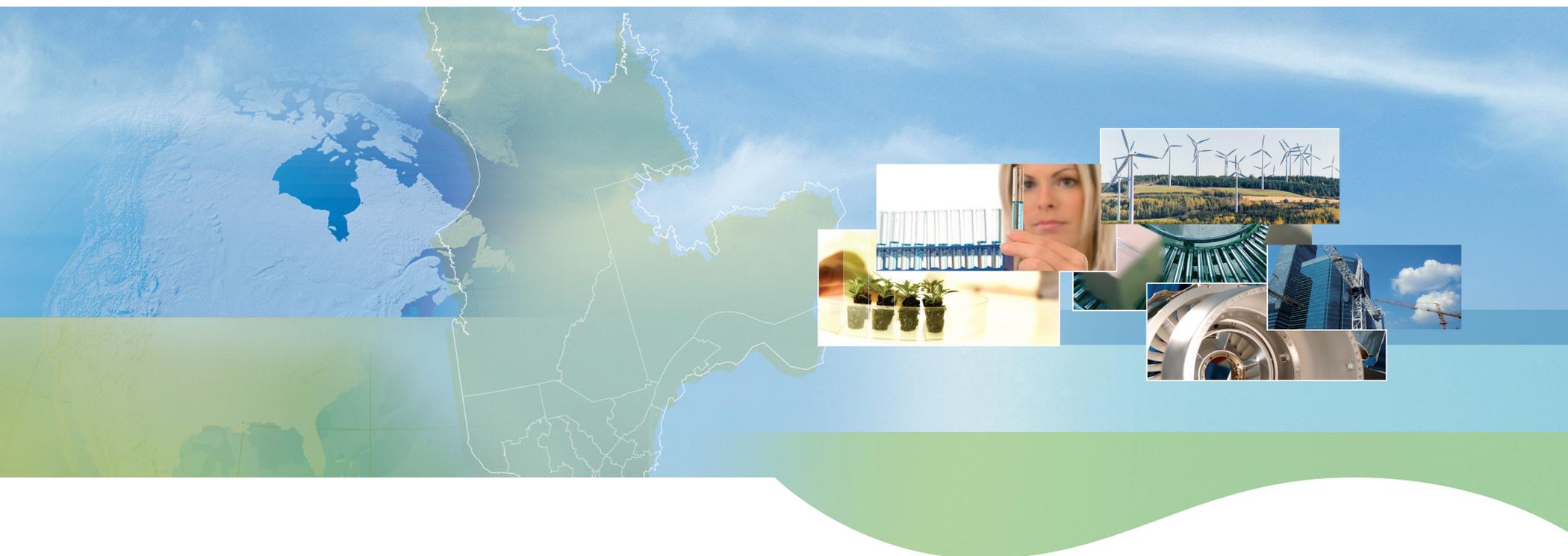




Rapport annuel de gestion

2008-2009



La présente publication a été rédigée par le personnel du Ministère et elle peut être consultée dans le site www.mdeie.gouv.qc.ca.

Elle a été imprimée sur du Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz. Les encres utilisées contiennent des huiles végétales.

Dépôt légal – Septembre 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

L'information contenue dans le présent document peut être reproduite, sauf à des fins commerciales, en tout ou en partie et quel que soit le procédé utilisé, pourvu que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soit mentionné comme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ou avec son consentement.

ISBN: 978-2-550-56913-8 (imprimé)
ISBN: 978-2-550-56914-5 (pdf)

© Gouvernement du Québec

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Il rend compte des résultats et des réalisations de l'équipe du Ministère, notamment en lien avec son plan stratégique et avec son plan d'action de développement durable.

Je profite de l'occasion pour remercier l'équipe du Ministère qui a su, dès les premiers signes de ralentissement économique, se mobiliser et agir en synergie avec nos partenaires, pour que le Québec se positionne avantageusement au moment de la reprise économique mondiale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Le ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation,

Clément Gignac

Septembre 2009

Monsieur Clément Gignac

Ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Ce rapport présente les résultats atteints en fonction du Plan stratégique 2009-2011, du Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009, de la Déclaration de services et du Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il traite également de la gestion des ressources et des exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte.

J'ai pris les mesures nécessaires afin que le contenu du rapport reflète fidèlement la réalité. À ce titre, une déclaration du comité exécutif du Ministère atteste que les données qui s'y trouvent de même que les contrôles afférents à ces données sont fiables. De plus, les données ont fait l'objet d'un examen par la Direction de la vérification interne.

Je tiens à souligner le dévouement et la compétence des membres de l'organisation. Dans le contexte économique exigeant, tous ont mis la main à la pâte afin que le Ministère puisse offrir un soutien renforcé à sa clientèle, par des mesures particulières comme Renfort, et fasse preuve de leadership, notamment en matière de vigie économique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Le sous-ministre,

Gilles Demers

Septembre 2009

Déclaration sur la fiabilité des données

La responsabilité de la fiabilité des résultats et des renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relève du sous-ministre ainsi que des membres du comité exécutif du Ministère.

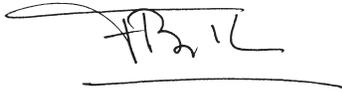
À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.



Gilles Demers
Sous-ministre



Mario Bouchard
Sous-ministre adjoint aux affaires
économiques régionales



François Bouilhac
Sous-ministre adjoint aux affaires
économiques internationales



Georges Boulet
Secrétaire général



Madeleine Caron
Sous-ministre adjointe
à l'industrie et au commerce



Marie Lavoie
Directrice générale des communications
et des services à la clientèle



Jean-Marc Sauvé
Directeur général des services
à la gestion



Geneviève Tanguay
Sous-ministre adjointe à la recherche,
à l'innovation, à la science et société



Christyne Tremblay
Sous-ministre adjointe aux
politiques et aux sociétés d'État

Rapport de validation de la Vérification interne

Monsieur Gilles Demers

Sous-ministre

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville
Québec

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats, indicateurs et explications contenus dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la Vérification interne,



Jacques St-Pierre

Septembre 2009

Table des matières

Introduction	7	Partie IV	
Partie I		Les exigences législatives et gouvernementales	61
Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	8	1. L'égalité entre les femmes et les hommes	61
1. La mission, l'énoncé de vision et les valeurs	8	2. L'accès à l'égalité en emploi	62
2. Les clientèles et les partenaires du Ministère	9	3. L'allégement réglementaire et administratif	66
3. L'organisation interne	9	4. L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	67
Partie II		5. La lutte contre les changements climatiques	67
Les résultats	10	6. L'administration de certaines lois	68
1. Les résultats liés au Plan stratégique 2009-2011	10	7. La politique linguistique	69
2. Les résultats liés au Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009	38	8. L'éthique	69
3. Les résultats liés à la Déclaration de services	41	9. Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	69
4. Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2011	42		
Partie III			
L'utilisation des ressources	50		
1. Les ressources humaines	50		
2. Les ressources financières	53		
3. Les ressources informationnelles	57		
4. L'information diffusée dans Internet	59		
5. Les ressources matérielles	60		

Liste des tableaux

Tableau 1:	Évolution de l'effectif en ETC par direction générale au 31 mars de chaque année	51
Tableau 2:	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité	52
Tableau 3:	Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire	54
Tableau 4:	Montants versés par le Ministère, en 2008-2009 et 2007-2008, selon les programmes d'aide financière	56
Tableau 5:	Explications des écarts importants observés entre les dépenses d'aide financière 2008-2009 et 2007-2008	56
Tableau 6:	Dépenses en ressources informationnelles par catégorie	57
Tableau 7:	Fréquentation du site Internet ministériel, de 2006-2007 à 2008-2009	59
Tableau 8:	Taux d'embauche des membres des groupes cibles par statut d'emploi, en 2008-2009	63
Tableau 9:	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi, de 2006-2007 à 2008-2009	63
Tableau 10:	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	64
Tableau 11:	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi, au 31 mars 2009	64
Tableau 12:	Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi, en 2008-2009	65
Tableau 13:	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars 2009	65

Liste des figures et des graphiques

Figure 1:	Tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011	10
Figure 2:	Répartition de l'effectif en place au 31 mars 2009	51
Graphique 1:	Évolution de l'effectif total autorisé au 1 ^{er} avril de chaque année	50

Annexes dans la pochette à la fin du document

1. Organigramme du Ministère
2. Tableau synoptique détaillé du Plan stratégique 2009-2011
3. Tableau synoptique de la Déclaration de services
4. Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2008-2011

Introduction

Le présent rapport annuel de gestion couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Il s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prévu dans la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

La partie I présente le Ministère au regard de sa mission, de son énoncé de vision, de ses valeurs, de ses clientèles et de ses partenaires ainsi que de son organisation interne.

Quant à la partie II, elle fait état des résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2009-2011, des actions envisagées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009, des engagements pris dans la Déclaration de services, ainsi que des actions du Plan d'action de développement durable 2008-2011.

Il importe de mentionner ce qui suit :

- bien que le Plan stratégique 2009-2011 soit officiellement entré en vigueur le 27 mai 2009, l'action du Ministère a été orientée, dès l'année financière 2008-2009, selon ce plan stratégique qui prend davantage en compte le nouveau contexte dans lequel évoluent le Ministère, ses partenaires et ses clientèles;
- la Déclaration de services a été révisée et une version actualisée est entrée en vigueur le 31 mars 2009;
- le Plan d'action de développement durable 2008-2011 est en vigueur depuis le 4 novembre 2008.

La partie III porte sur l'utilisation des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. On y trouve également une section sur l'information diffusée dans Internet.

Enfin, dans la partie IV, le rapport rend compte des résultats atteints relativement à certaines exigences législatives et gouvernementales.

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation



Cette partie présente la mission, les clientèles, les partenaires ainsi que l'organisation interne du Ministère.

1. La mission, l'énoncé de vision et les valeurs

La mission

Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

Au Ministère, cette mission s'incarne principalement dans les domaines d'activité suivants :

- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement et de mesures ou de programmes d'aide ;
- l'offre de services d'accompagnement et de conseils auprès des clientèles ;
- la production d'information, notamment par la réalisation d'études et d'analyses ;
- la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent dans le cadre de la politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales ;
- la concertation et la mobilisation de ses partenaires publics et privés ;
- le conseil auprès du gouvernement, des ministères et des organismes ;
- la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique ;
- la cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation et l'appui, dans ces matières, au rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger ;
- la défense des intérêts du Québec sur le plan commercial et économique.

L'énoncé de vision

Être un chef de file de la réussite d'un Québec innovant, compétitif et créateur de richesse pour tous.

Les valeurs

- la collaboration ;
- la créativité ;
- le respect ;
- l'intégrité ;
- la passion des résultats.

2. Les clientèles et les partenaires du Ministère

La clientèle des entreprises et des entrepreneurs est au cœur de l'action du Ministère. La prestation de services du Ministère a pour but de les soutenir tout au long de leur développement. Les actions du Ministère touchent les entreprises, qu'elles soient privées ou coopératives et qu'elles tirent leur capital de source privée ou publique.

Afin de réaliser ses mandats et d'assumer ses responsabilités, le Ministère entretient des liens importants et travaille en partenariat avec les principaux acteurs associés au développement économique, à l'innovation et à l'exportation. Les partenaires complètent les actions du Ministère et viennent ainsi en accroître l'effet. Voici les principaux partenaires du Ministère :

- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada ;
- les centres de recherche, les organismes de liaison et de transfert, les organismes de promotion de la culture scientifique et ceux de soutien au développement technologique ;
- le Conseil des partenaires économiques, le Conseil des manufacturiers, les organismes à vocation financière et économique et les associations sectorielles ;
- les centres locaux de développement et les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux ;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines et les conférences régionales des élus (CRÉ) ;
- les établissements d'enseignement, dont les cégeps et les universités ;
- les représentations étrangères ainsi que les ministères à vocation économique et de soutien à la recherche provenant de pays étrangers.

3. L'organisation interne

Pour assumer ses responsabilités, le Ministère s'appuie sur les sept directions générales suivantes :

- affaires économiques internationales ;
- affaires économiques régionales ;
- communications et services à la clientèle ;
- industrie et commerce ;
- politiques et sociétés d'État ;
- recherche, innovation, science et société ;
- services à la gestion.

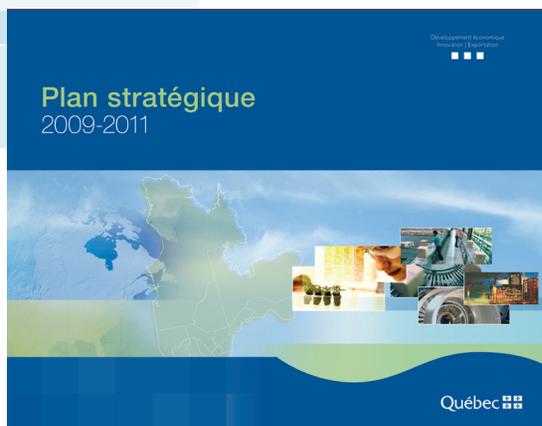
À ces entités s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne et le Secrétariat général.

L'organigramme du Ministère, en vigueur le 31 mars 2009, est présenté à l'annexe 1, dans la pochette à la fin du document.

En plus des unités administratives du Ministère, l'organigramme identifie les organismes, parmi lesquels les fonds subventionnaires et les sociétés d'État, relevant du ministre. Il importe de noter que les résultats atteints par ces organismes et sociétés d'État sont traités dans des rapports annuels de gestion distincts.

Les résultats

1. Plan stratégique 2009-2011
2. Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009
3. Déclaration de services
4. Plan d'action de développement durable 2008-2011



1. Les résultats liés au Plan stratégique 2009-2011

Les résultats qui découlent de la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2011 sont présentés en fonction de chacun des 27 objectifs.

Le tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011, ci-dessous, illustre les liens entre les enjeux, les orientations, les axes d'intervention et les numéros des objectifs sous-jacents.

Un tableau synoptique détaillé, comprenant les objectifs, les indicateurs et les cibles, est présenté à l'annexe 2 dans la pochette à la fin du document.

Mentionnons que le Plan stratégique 2009-2011 compte cinq indicateurs avec cibles. Les résultats de l'année financière 2008-2009 n'ont pas de répercussions sur les cibles. Des cibles spécifiques de 2008-2009 ont été établies pour trois de ces indicateurs avec cibles, soit ceux qui portent les n^{os} 23, 26 et 27. Par ailleurs, lorsque cela est possible, des résultats sont présentés pour plusieurs années et ce, même s'il s'agit d'un nouveau plan stratégique.

Figure 1 – Tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011

ENJEUX									
Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques		Un Québec compétitif, innovant et prospère						Une organisation performante	
ORIENTATIONS									
Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique	Orienter le développement économique et scientifique	Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international	Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation					Optimiser l'utilisation des ressources	
AXES D'INTERVENTION									
La mise sur pied de mesures de relance	La cohérence des actions et la concertation des acteurs	Le développement de la recherche et de la relation science et société	La valorisation et le transfert des résultats de la recherche	L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise	L'accroissement de l'investissement privé	Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale	L'ouverture et la conquête des marchés	L'essor des régions et des secteurs	La modernisation des pratiques de gestion
Objectif 1	Obj. 2 et 3	Obj. 4 à 6	Obj. 7 à 9	Obj. 10 à 12	Obj. 13 et 14	Obj. 15 à 18	Obj. 19 à 21	Obj. 22 à 24	Obj. 25 à 27

ENJEU

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

ORIENTATION

Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

AXE D'INTERVENTION

La mise sur pied de mesures de relance

OBJECTIF 1

Assurer le leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures de relance économique

Indicateur et résultat

1. Nombre d'actions réalisées :

10

- Dès les premiers signes de crise financière et de ralentissement économique mondiaux, le Ministère a élaboré avec ses partenaires des mesures de relance économique en étant proactif et à l'écoute des besoins des entreprises. Ainsi, il a été à l'origine, de l'automne 2008 au 31 mars 2009, de 10 actions majeures accomplies afin que le Québec soit parmi les nations les mieux positionnées dans l'économie mondiale au moment de la reprise et en vue de soutenir les entreprises dans le renforcement de leur compétitivité à long terme.
- **Le programme Renfort**, doté de 1,2 milliard de dollars, annoncé en décembre 2008 puis bonifié dans le Budget 2009-2010, fournit aux entreprises performantes du Québec les liquidités nécessaires et maintient l'accès au crédit et au financement pour améliorer le fonds de roulement, refinancer la dette et acquérir de l'équipement.
- Le MDEIE, en collaboration avec ses partenaires, a proposé les mesures suivantes qui apparaissent dans le **Budget 2009-2010** :
 - la création d'un fonds pour le financement de capital de risque en appui aux entreprises technologiques (825 M\$);
 - la création de trois fonds d'amorçage d'entreprises des secteurs des technologies de l'information et des communications, des sciences de la vie et des autres technologies (125 M\$);
 - la mise en place d'un fonds d'urgence en partenariat avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) et la Société générale de financement (SGF) (500 M\$);
 - la bonification du FIER-Régions pour appuyer l'emploi et les PME (60 M\$);
 - le report des remboursements du Fonds local d'investissement (FLI) pour deux ans;
 - la prolongation du financement du Réseau québécois de crédit communautaire (RQCC) pour deux ans (2,2 M\$);
 - la mise en place de six nouveaux organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) (3 M\$);
 - la mise en place d'un congé fiscal de dix ans pour les entreprises dérivées de la R-D.
- Le Ministère a renforcé ou systématisé ses mécanismes de **vigie**, notamment en vue de soutenir le Conseil des partenaires économiques qui s'est vu confier le mandat, par le premier ministre, de suivre de près l'évolution de l'activité économique au Québec et des secteurs industriels. En partenariat avec des ministères et organismes gouvernementaux, le Ministère coordonne l'opération et identifie, en continu, les signaux économiques et les impacts concrets sur les entreprises du Québec. À cette fin, une information de première main est recherchée sur les entreprises en difficulté, les filiales québécoises d'entreprises étrangères et leurs maisons mères, les entreprises stratégiques en région ainsi que sur les entreprises de secteurs industriels ciblés. De cette vigie résultent des synthèses quotidiennes et hebdomadaires destinées aux autorités gouvernementales. Mentionnons que, depuis octobre 2008, près de 2 000 entreprises ont fait l'objet d'un suivi. En outre, un comité formé principalement de dirigeants d'entreprises et d'acteurs économiques se concertent et établissent des constats sur l'évolution de la situation économique en vue de proposer des pistes d'action aux autorités gouvernementales.
- Enfin, avant même les premiers signes de ralentissement économique, le gouvernement avait mis en place des conditions favorables à l'activité économique dans toutes les régions du Québec, notamment par les mesures structurantes suivantes :
 - le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) en 2006;
 - le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier (PAM), la Stratégie pour le développement de toutes les régions et la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement, en 2007;
 - la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes et l'allègement fiscal des entreprises du Québec, dont l'abolition de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières, en 2008.

Sources : Directions générales Politiques et sociétés d'État; Affaires économiques régionales; Affaires économiques internationales; Industrie et Commerce

ENJEU

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

ORIENTATION

Orienter le développement économique et scientifique

AXE D'INTERVENTION

La cohérence des actions et la concertation des acteurs

OBJECTIF 2

Jouer un rôle-clé dans la définition et la cohérence des interventions gouvernementales en développement économique et scientifique

- La vision du développement économique et scientifique du Québec s'appuie principalement sur les fondements suivants :
 - les entreprises sont le moteur du développement économique ;
 - la compétitivité des entreprises est liée à l'investissement, à la recherche et à l'innovation ;
 - l'économie du Québec étant ouverte au monde, elle doit relever les défis de la mondialisation ;
 - toutes les régions contribuent à la création de la richesse collective.
- De par sa mission, le Ministère soutient le développement des entreprises, entre autres, par la mise en place de politiques, de stratégies et de mesures favorables à leur essor. À l'affût des tendances et à l'écoute de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère travaille en équipe avec les autres ministères et organismes ainsi qu'avec les acteurs des milieux économiques et scientifiques. Cette approche a d'ailleurs été adoptée lorsque les travaux d'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation ont été amorcés en 2008-2009.
- Afin d'orienter et d'influencer le développement économique et scientifique, le Ministère a coordonné et organisé des travaux d'envergure, au Québec ou à l'étranger, ou encore il a participé activement à ceux-ci. Parmi les actions qu'a accomplies le Ministère, mentionnons celles qui sont inscrites ci-après :

Politiques, stratégies et plans d'action

- Lancement de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes Pour un Québec vert et prospère ;
- Signature de 13 ententes de mise en œuvre de créneaux d'excellence en région en 2008-2009 qui s'ajoutent aux 25 ententes déjà signées.

Indicateur et résultat

2. Nombre d'actions réalisées :

53

Orientations et influence

- Négociations à propos du projet d'accord de commerce et de coopération économique Québec-Ontario ;
- Étapes préparatoires au mandat de négociation d'un accord de partenariat économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne ;
- Mise en œuvre des chapitres de l'Accord de commerce intérieur dont ceux sur la main-d'œuvre et sur le règlement des différends ;
- Coordination du Comité interministériel de la recherche et de l'innovation ;
- Signature d'une entente sur le développement de la coopération économique et technologique avec l'État d'Israël ;
- Concertation et identification des priorités du Québec, avec les universités, dans le cadre du 6^e concours de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Réglementations et mesures

- Élaboration de nouveaux règlements dont ceux sur les boissons alcooliques composées de bière et sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes.

Interventions auprès de partenaires ou de décideurs

- Représentation du gouvernement du Québec dans :
 - le dossier du bois d'œuvre résineux ;
 - la préparation de l'appel d'offres pour l'acquisition de 342 voitures pour le métro de Montréal et de deux avions-ambulances.

Sources : Directions générales Politiques et sociétés d'État; Recherche, Innovation, Science et Société; Affaires économiques régionales; Affaires économiques internationales; Industrie et Commerce

ENJEU

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

ORIENTATION

Orienter le développement économique et scientifique

AXE D'INTERVENTION

La cohérence des actions et la concertation des acteurs

OBJECTIF 3

Intensifier la collaboration et le maillage au sein des milieux économiques et scientifiques

- Afin de maximiser son intervention ayant pour but de favoriser la compétitivité des entreprises et le maintien du système de R-D dans le peloton de tête international, le Ministère mise sur la concertation et la mobilisation des acteurs du développement économique et scientifique.
- Ainsi, il participe, notamment, à la mise en œuvre d'ententes de coopération ou à des activités de maillage et de concertation. Ce faisant, il contribue à la création de conditions qui facilitent les échanges économiques entre les entreprises et les chercheurs québécois ainsi que leurs partenaires du Québec et de l'étranger.
- Pour ce faire, le Ministère réalise ou soutient des activités telles que celles qui suivent :

Activités de coopération

- Participation à la rencontre annuelle du *Regional Trade Promotion Offices* (RTPO) en Argentine;
- Participation aux travaux des ententes de coopération intervenues entre le Québec et certains États ou régions (France-Québec, Québec-Flandre, Québec-Bavière, etc.);
- Mise en place de mécanismes de rencontres (Promexico et Club de dirigeants d'entreprises franco-québécois).

Activités de maillage

- Organisation, en collaboration avec Réseau Environnement et le ministère des Affaires étrangères du Canada, du Forum international de jumelage d'entreprises, dans le cadre du salon Americana;
- Participation de chercheurs, d'organismes, de PME, ou d'étudiants chercheurs à des projets conjoints de recherche ou à des réseaux internationaux de recherche: 54 projets financés permettant à 129 étudiants-stagiaires et 55 partenaires étrangers de participer à des projets internationaux de recherche;

Indicateur et résultat

3. Nombre d'activités soutenues : **44**

- Réalisation de trois activités de maillage entre des acheteurs de ministères et organismes publics ayant pour but de faire profiter les entreprises québécoises de retombées provenant des achats publics du Québec, dont ceux qui découlent de la construction des centres hospitaliers universitaires.

Activités de concertation

- Organisation, avec des partenaires, du 2^e forum des dirigeants d'entreprises étrangères;
- Organisation, avec des partenaires, du 4^e Sommet Québec - New York;
- Participation au *Great Lakes Manufacturing Council*;
- Soutien financier et technique apporté aux trois grappes métropolitaines : Montréal InVivo, Aéro Montréal et TechnoMontréal.

Sources : Directions générales Industrie et Commerce; Recherche, Innovation, Science et Société; Affaires économiques internationales

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Maintenir le système de R-D dans
le peloton de tête international

AXE D'INTERVENTION

Le développement de la recherche et
de la relation science et société



OBJECTIF 4

Appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition
ou le développement d'infrastructures de recherche

Indicateurs et résultats

4. Nombre de projets soutenus :	106
Montants alloués :	45,6 M\$
Coût total des projets :	78,7 M\$

- La disponibilité d'infrastructures de recherche à la fine pointe du progrès constitue aujourd'hui un déterminant de l'excellence en matière de recherche publique. Il s'agit d'un élément-clé pour assurer la rétention et le recrutement de chercheurs talentueux et une condition indispensable pour la formation de jeunes chercheurs.
- Pour ce faire, le Programme de soutien au développement des infrastructures de recherche (PSRv2) a pour but d'appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition ou la construction d'établissements de recherche publique. En 2008-2009, 11 projets ont été autorisés par le Ministère, un investissement d'une valeur de 29,4 millions de dollars sur un coût total de 37,1 millions de dollars.
- En plus des projets autorisés, un montant de 3 millions de dollars a été réservé pour des projets de recherche dans le traitement des eaux et la restauration des lacs et un montant de 4,5 millions de dollars a été attribué à la révision d'un projet autorisé en juin 2006.
- En plus du PSRv2, le Québec participe également à la soumission de projets de recherche à l'intérieur des concours de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les projets d'infrastructures retenus par la FCI sont ensuite cofinancés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, partageant chacun 40 % des coûts admissibles. En 2008-2009, 95 projets ont été autorisés par le Ministère, un investissement de 16,2 millions de dollars sur un coût total de 41,6 millions de dollars.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Maintenir le système de R-D dans
le peloton de tête international

AXE D'INTERVENTION

Le développement de la recherche
et de la relation science et société



OBJECTIF 5

Encourager la recherche industrielle effectuée par les regroupements et les consortiums sectoriels composés d'entreprises et d'organismes de recherche

- L'augmentation du nombre d'entreprises actives en recherche industrielle est au cœur de la prospérité du Québec. Environ 3 % des entreprises sont actives en recherche et développement (R-D) au Québec. Il s'avère donc primordial d'appuyer les entreprises qui effectuent déjà de la R-D, en plus de susciter la création de nouveaux regroupements de recherche industrielle dans des secteurs stratégiques.
- Pour ce faire, le Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle a pour but d'appuyer et de créer des organismes qui permettent, sur une base sectorielle, d'accroître les liens entre les entreprises et le milieu de la recherche. Plus précisément, des conventions de trois ou de quatre ans sont signées entre le Ministère et ces organismes.
 - En 2008-2009, trois regroupements sectoriels de recherche industrielle formés de près de 90 entreprises et de plus de 20 centres de recherche ont été appuyés par une subvention au fonctionnement qui totalise 5,2 millions de dollars en déboursés pour l'année courante.
 - La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) a également bonifié de 40 millions de dollars le soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle. En 2008-2009, le MDEIE a déboursé :
 - 2,1 millions de dollars à Partenariats de recherche orientée en microélectronique, photonique et télécommunications (PROMPT), dont la valeur totale de la convention est de 6,2 millions de dollars ;
 - 2,7 millions de dollars au Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale du Québec (CRIAQ) sur une entente totalisant 8,6 millions de dollars ;
 - 450 000 \$ au Consortium de recherche en plasturgie et composites du Québec (CRPCQ).

Indicateurs et résultats

5. Nombre d'initiatives soutenues :

3 regroupements sectoriels de
recherche industrielle appuyés

Valeur des initiatives soutenues :

5,2 M\$ déboursés

- Le soutien gouvernemental à la R-D industrielle repose également sur l'attribution de crédits d'impôt, soit pour les entreprises qui s'associent dans le cadre d'un projet de recherche précompétitive, soit pour les entreprises qui font affaire avec un consortium de recherche industrielle.
- De 2001 à 2006, l'aide fiscale pour les projets de recherche précompétitive et les entreprises faisant affaire avec les consortiums de recherche industrielle est passée de 25 millions de dollars à 36 millions de dollars, et le nombre de crédits d'impôt accordés a augmenté à 217, alors qu'il était de 166.
- Les huit consortiums de recherche accrédités par le MDEIE pour 2008-2009 sont les suivants :
 - Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER) ;
 - Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM) ;
 - Consortium de recherche minérale (COREM) ;
 - Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM) ;
 - Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale (CRFBC) ;
 - Centre des technologies du gaz naturel (CTGN) ;
 - FPInnovations ;
 - Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Maintenir le système de R-D
dans le peloton de tête international

AXE D'INTERVENTION

Le développement de la recherche
et de la relation science et société



OBJECTIF 6

Favoriser une plus grande compréhension face à la science et à la technologie ainsi que le développement d'une relève dans ces domaines

- Que ce soit par le soutien financier à la mission de base d'organismes majeurs ou par l'aide financière à des projets, le Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et en technologie vise l'atteinte des objectifs suivants:
 - inciter les jeunes du secondaire, du collégial et du 1^{er} cycle universitaire à se tourner en plus grand nombre vers des carrières en science et en technologie;
 - soutenir le développement de pratiques éducatives et pédagogiques innovantes chez le personnel éducateurs des services à la petite enfance et des services de garde ainsi que chez les enseignants du primaire, du secondaire et du collégial;
 - développer une attitude ouverte et critique face aux avancées de la science et de la technologie.
- Les activités sont réalisées par les organismes partenaires et par l'intermédiaire de projets de culture scientifique, à l'exception des Prix du Québec qui sont organisés par le Ministère.
- Les Prix du Québec constituent la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec. Ils sont attribués, chaque année, pour souligner les carrières de femmes et d'hommes qui se sont distingués dans les domaines culturel et scientifique. En 2008-2009, le Ministère a remis des prix scientifiques à quatre lauréats, pour une valeur totalisant 120 000\$.
- Par ailleurs, le Ministère a soutenu le fonctionnement de 23 organismes majeurs qui ont reçu 2,9 millions de dollars ainsi que 64 projets qui ont reçu 1,5 million de dollars pour leur concrétisation.

Indicateurs et résultats

	2008-2009	2007-2008	2006-2007
6. Nombre d'activités réalisées :	6 908	7 205	5 356
Nombre de personnes jointes :	632 848	595 636	510 901

- L'appui du Ministère a également permis d'accomplir 6 908 activités qui ont joint 632 848 personnes. Par rapport à 2007-2008, il s'agit d'une augmentation de 6,2 % des personnes jointes.
- Les activités prennent plusieurs formes : mentorat, parrainage, ateliers éducatifs, formations, expérimentations, défis, visites, journées carrières, activités de médiation avec des scientifiques, diffusions dans Internet, publications, activités citoyennes, etc. À titre d'exemples, les trois projets décrits ci-après ont été réalisés:
 - **Portrait de science.** Il s'agit d'une démarche développée pour les jeunes afin d'identifier des scientifiques de leur région, par l'intermédiaire d'un concours. D'abord mis sur pied dans la Capitale-Nationale, ce projet s'étendra à d'autres régions, à commencer par celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - **Coulisses de la science.** Ce projet est la mise en œuvre d'une offre ayant pour but de rapprocher les entreprises et les jeunes, et ce, en vue d'une meilleure connaissance des métiers et des professions;
 - **Relève, mobilisation des entreprises de Développement économique Saint-Laurent.** Il s'agit d'une valorisation des métiers industriels porteurs d'avenir.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Maintenir le système de R-D
dans le peloton de tête international

AXE D'INTERVENTION

La valorisation et le transfert
des résultats de la recherche



OBJECTIF 7

Contribuer à la valorisation et au transfert des résultats de la recherche

Indicateurs et résultats

7. Nombre d'organismes et de projets soutenus et aide financière accordée :	56 organismes 26 projets 29,6 M\$ (organismes et projets)
8. Nombre de brevets et de licences attribués : Nombre d'entreprises dérivées créées par les sociétés de valorisation universitaire :	375 brevets détenus 136 licences en vigueur 45 entreprises dérivées

- Sans valorisation et mise en marché des découvertes, le Québec ne peut devenir plus productif et prospère. Les nouvelles connaissances doivent être transférées vers des milieux preneurs afin que la recherche soit motrice d'innovation.
- C'est pourquoi le Ministère soutient les organismes et les projets qui visent la commercialisation ou l'application directe des résultats de la recherche dans les entreprises ou les organisations afin d'instaurer de nouvelles pratiques et de nouvelles approches, ou encore afin de créer de nouveaux produits pour résoudre des problématiques dans des domaines variés.
- Le fonctionnement des 56 organismes ci-après nommés, a été soutenu, pour une aide déboursée totalisant 24,2 millions de dollars :
 - 40 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) offrant des services de développement technologique, d'information, de formation et de soutien technique aux entreprises ;
 - le Réseau Trans-tech regroupant les 40 CCTT situés dans toutes les régions du Québec ;
 - cinq centres de liaison et de transfert (CLT) contribuant à la diffusion et au transfert vers les entreprises des connaissances produites dans les universités ;
 - deux organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) rapprochant les chercheurs universitaires des utilisateurs des résultats de la recherche en sciences humaines ;
- cinq composantes de l'Université du Québec (UQ) dotées de ressources qui :
 - poursuivent le développement de la recherche contractuelle au sein de l'UQ, en se préoccupant de la propriété intellectuelle associée aux résultats de la recherche ;
 - sensibilisent les chercheurs et les étudiants aux enjeux relatifs à la recherche contractuelle et à la propriété intellectuelle ;
 - repèrent les recherches innovantes sujettes à être commercialisables ;
- quatre sociétés de valorisation universitaire encadrant et valorisant la recherche de leurs commanditaires (sensibilisation des chercheurs, gestion des déclarations d'invention et de propriété intellectuelle, élaboration d'un plan de développement des compétences, etc.). Le décompte de leurs portefeuilles de technologies, débuté en 2006-2007, indique au 31 mars 2009 :
 - 375 brevets détenus, 136 licences en vigueur et 45 entreprises dérivées existantes ;
 - 534 brevets en demande et 51 cessions de propriété intellectuelle.
- De plus, 26 nouveaux projets de valorisation et de transfert ont été soutenus par une aide financière de 5,4 M\$:
 - six projets en innovation sociale ;
 - 15 projets de renforcement des CCTT ;
 - cinq projets en innovation scientifique et technologique.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

ENJEU

Un Québec compétitif, innovant et prospère

ORIENTATION

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

AXE D'INTERVENTION

La valorisation et le transfert des résultats de la recherche



OBJECTIF 8

Intervenir aux phases de la maturation et de l'amorçage de la chaîne d'innovation

- Aux premières étapes de la valorisation, le risque associé à la transformation des résultats de la recherche en produits ou technologies commercialisables est encore trop élevé pour attirer l'investissement privé. C'est pourquoi le Ministère soutient la commercialisation des résultats de la recherche qui sont prometteurs :
 - Dans un premier temps, la **mesure de soutien à la maturation technologique** favorise la mise en valeur des résultats de la recherche institutionnelle qui ont un réel potentiel commercial en réduisant les risques techniques pour assurer un meilleur ancrage au capital privé.
 - Ensuite, une fois la phase de maturation technologique franchie avec succès, l'amorçage d'entreprises technologiques issues de résultats de recherche peut être soutenu par le **Programme d'aide à l'entrepreneuriat**. Au préalable, le potentiel de marché doit, notamment, avoir été démontré.
- La mesure de soutien à la maturation technologique a été bonifiée de 8 millions de dollars par la SQRI, pour un investissement total de 23 millions de dollars de 2006-2007 à 2010-2011. Depuis 2007-2008, 25 projets ont été autorisés pour une aide financière totalisant plus de 10,7 millions de dollars et pour un coût total des projets s'élevant à près de 13,9 millions de dollars.
- Quant au volet Soutien à l'amorçage d'entreprises technologiques du Programme d'aide à l'entrepreneuriat, ce dernier a été mis sur pied en 2007-2008. Cette nouvelle mesure se fait valoir de plus en plus auprès des entrepreneurs. Depuis son lancement, sept entreprises ont été soutenues par une aide financière totalisant 2,1 millions de dollars. Le coût total des projets se chiffre à près de 11,2 millions de dollars.

Indicateurs et résultats

	2008-2009	2007-2008
9. Nombre de projets soutenus :	19	13
Montants alloués :	7,4 M\$	5,4 M\$
Coût total des projets :	17,2 M\$	7,9 M\$

	2008-2009	2007-2008
Maturation technologique		
Nombre de projets	13	12
Montants alloués	5,6 M\$	5,1 M\$
Coût total des projets	7,2 M\$	6,7 M\$
Amorçage d'entreprises technologiques		
Nombre de projets	6	1
Montants alloués	1,8 M\$	0,3 M\$
Coût total des projets	10 M\$	1,2 M\$

- Par ailleurs, comme cela a été mentionné à la page 24, pour l'objectif 14 dont le but est le développement du capital de risque et son utilisation par les entreprises québécoises, le gouvernement a annoncé, lors du Discours sur le budget 2009-2010, la création de trois fonds pour l'amorçage d'entreprises technologiques d'une valeur totale de 125 millions de dollars.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Maintenir le système de R-D
dans le peloton de tête international

AXE D'INTERVENTION

La valorisation et le transfert
des résultats de la recherche



OBJECTIF 9

Augmenter le nombre d'entreprises
recourant aux services offerts par
les centres collégiaux de transfert
de technologie (CCTT)

Indicateurs, résultats et cible

	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004
10. Nombre d'entreprises clientes ¹ (cible: 2 520 entreprises d'ici 2011) et pourcentage d'augmentation annuel (%)	2 330	2 295	2 193	2 014	1 687
	1,5	4,7	8,9	19,4	—

* Comme l'année financière d'un CCTT s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin, les résultats pour 2008-2009 ne sont pas encore disponibles.

- Le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) a pour but de développer des expertises, de créer et de stabiliser une masse critique de recherche de même que d'accroître la promotion de l'innovation auprès des PME.
- La SQRI a bonifié d'une valeur de 12,6 millions de dollars le financement offert aux CCTT. Pour l'année 2008-2009, le soutien offert aux 40 CCTT par le MDEIE et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le fonctionnement, la réalisation de projets et les infrastructures, était d'une valeur de 28,5 millions de dollars.
- Les CCTT constituent un dispositif important de valorisation et de transfert au Québec. La clientèle des CCTT est, en majorité, composée de PME manufacturières, situées en région, et ne disposant pas des ressources nécessaires pour faire elles-mêmes de la R-D. Par leur expertise, les CCTT soutiennent les démarches d'innovations ou d'adaptations technologiques des entreprises.
- De 2003 à 2008, le nombre d'entreprises ayant eu recours aux services offerts par les CCTT a crû considérablement, passant de 1 687 à 2 330 entreprises clientes. Toutefois, le pourcentage d'augmentation du nombre d'entreprises clientes des CCTT est passé à 1,5 % en 2007-2008, alors qu'il était de 4,7 % en 2006-2007.
- Néanmoins, notons que, de 2003 à 2008, le nombre total de clients des CCTT, y compris non seulement les entreprises, mais aussi les organismes à but non lucratif (OBNL) et les ministères et organismes, a augmenté à 2 943 alors qu'il était de 1 963. Pour l'année 2007-2008, la clientèle totale des CCTT a progressé de 5,9 %.

Sources : Centres collégiaux de transfert de technologie et Direction générale de la recherche, de l'innovation et de la science et société

ENJEU

Un Québec, compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'intensification de la productivité
et de l'innovation en entreprise



OBJECTIF 10

Favoriser le recours à des mesures d'appui à la productivité
par des entreprises québécoises

Indicateur, résultat et cible

11. Nombre d'entreprises soutenues (cible : 480 d'ici 2011) :

103

- Afin de renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises du Québec par rapport à la concurrence internationale, le Ministère compte sur la mesure d'appui à la productivité présentée dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier rendu public en novembre 2007.
- Cette mesure a pour but de fournir aux entreprises manufacturières de toutes les régions un soutien financier et un accompagnement personnalisé par des ressources expertes de haut niveau qualifiées par le Ministère.
- Les entreprises peuvent tirer partie de cette mesure depuis le 25 mars 2008, alors que le Ministère publiait, dans son site Internet, les 65 fournisseurs qualifiés.
- Les équipes multidisciplinaires qualifiées aideront les entreprises à mettre en œuvre un plan d'action en vue d'améliorer leur productivité.
- Les services d'accompagnement touchent toutes les fonctions de l'entreprise, parmi lesquelles les suivantes :
 - le développement de produits ;
 - l'innovation technologique ;
 - les ressources humaines ;
 - la production ;
 - le marketing.
- Au 31 mars 2009, une aide globale de plus de 3,9 millions de dollars a été allouée à 103 entreprises conformément à cette mesure qui dispose d'un budget quinquennal de 51 millions de dollars.

Source : Direction générale des affaires économiques régionales

ENJEU

Un Québec, compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'intensification de la productivité
et de l'innovation en entreprise



OBJECTIF 11

Favoriser l'appropriation de meilleures pratiques d'affaires
par les entreprises

- Les entreprises doivent, sans cesse, relever des défis pour demeurer compétitives. Les compétences des dirigeants d'entreprise, et de leurs équipes, en gestion stratégique des fonctions de l'entreprise et de culture organisationnelle, sont déterminantes.
- Pour le Ministère, l'innovation organisationnelle dans les entreprises est dorénavant nécessaire à l'obtention d'une productivité accrue et d'une organisation du travail optimale. Afin de soutenir les entreprises dans l'adoption de nouvelles pratiques, des sessions de formation spécialisées et un service d'accompagnement par un expert sont offerts aux dirigeants d'entreprise.
- Afin de soutenir les entreprises dans l'adoption de meilleures pratiques d'affaires, 206 interventions ont été effectuées. Le nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques qui ont été formés s'élève à 2 510. De plus, 18 entreprises ont bénéficié de formations et d'un accompagnement dans le cadre de réseaux en innovation. Ci-contre, se trouve la répartition des résultats selon les types d'intervention :

Indicateurs et résultats

12. Nombre d'interventions effectuées :	206
13. Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques formés :	2 510

Types d'interventions	Nombre d'interventions	Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques	Nombre d'entreprises
Formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) (durée : 3 heures)	185	2 275	—
Formation Défi Innovation (durée : 6 heures)	6	46	—
Formation sur le marché du carbone (durée : 2 jours)	11	189	—
Mise sur pied de réseaux d'entreprises (formation et accompagnement)	4	—	18

- Les sessions de formation offertes en région par le Ministère portent, notamment, sur les sujets suivants :
 - Toyota Way et le quotient industriel (QIMC) ;
 - le coût de revient et la prise de décision stratégique ;
 - le relève entrepreneuriale.
- Le taux de satisfaction des participants à ces sessions de formation s'élève à 98 %.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'intensification de la productivité
et de l'innovation en entreprise



OBJECTIF 12

Appuyer le développement de produits et leur commercialisation de même que l'intégration du design comme source de créativité pour innover

- Pour innover et demeurer compétitives, les entreprises doivent, de plus en plus, développer de nouveaux produits, commercialiser des innovations technologiques et recourir au design, un élément-clé du processus d'innovation.
- Au cours de l'année financière, le Ministère a soutenu 46 projets dont le coût total s'élève à près de 51 millions de dollars, à l'aide du Programme de soutien aux projets économiques et du Programme d'aide aux entreprises. Parmi ces projets, on en compte :
 - 15 en développement de produits (29,3 M\$);
 - 22 pour des vitrines technologiques (21,2 M\$);
 - 9 pour de la validation technique (0,5 M\$).
- En ce qui a trait aux mesures de soutien au design, 359 entreprises y ont eu recours. Par rapport à 2007-2008, cela représente une augmentation de 28 % du nombre d'entreprises qui ont eu recours à une telle mesure. Le soutien offert se répartit comme l'indique le tableau ci-contre :

Indicateurs et résultats

14. Nombre et valeur des projets de développement de produits et de commercialisation d'innovations technologiques soutenus :	46 projets	
	51 M\$	
15. Nombre d'entreprises ayant recours à une mesure de soutien au design et pourcentage d'augmentation annuel :	2008-2009	2007-2008
	359	281
	28 %	—

	Nombre d'entreprises		
	2008-2009	2007-2008	Augmentation
Design - Innovation	45	13	246 %
Attestations pour un crédit d'impôt en design industriel ou en design de mode	314	268	17 %
Total	359	281	28 %

- Issue de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, la mesure Design-Innovation poursuit les trois objectifs suivants :
 - valoriser le design en tant qu'outil favorisant le développement économique ;
 - susciter l'augmentation de l'utilisation et de l'intégration du design par les entreprises québécoises ;
 - soutenir des initiatives internationales visant à promouvoir les produits issus du design québécois, la collaboration à l'échelle internationale et l'image de marque du design fait au Québec.

Sources : Directions générales Industrie et Commerce; Affaires économiques régionales

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'accroissement de
l'investissement privé



OBJECTIF 13

Soutenir les entreprises québécoises et étrangères dans la concrétisation de projets d'investissement sur le territoire québécois

- L'accroissement de l'investissement est la clé pour une productivité accrue. C'est dans cette perspective que le Ministère soutient les projets d'acquisition de nouvelles technologies ou de nouveaux équipements.
- L'appui du Ministère prend la forme d'un accompagnement sur mesure comportant un soutien financier ou technique pour, principalement, les différents types de projets suivants :
 - la construction d'une nouvelle unité de production ;
 - la modernisation ou l'augmentation de la capacité d'une unité de production existante ;
 - la réalisation d'une étude de faisabilité ;
 - la construction ou l'adaptation d'un bâtiment servant à la R-D.
- Par ailleurs, à l'intérieur de leurs démarches, les entreprises peuvent accéder, à un vaste réseau de contacts qui permettent de tisser des alliances stratégiques, de même qu'à de l'information spécialisée comme, par exemple, celle qui porte sur les mesures fiscales favorisant la R-D.
- Outre l'appui apporté dans le cadre de ses solutions financières, le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale pour certains projets majeurs impliquant plusieurs partenaires gouvernementaux tels qu'Hydro-Québec, la Société générale de financement, etc.

Indicateurs et résultats

16. Nombre de projet soutenus :	243
Montants alloués :	564,5 M\$
Coût total des projets, incluant les centres de recherche privés :	3,2 G\$

	Nombre de projets	Montants alloués (M\$)	Coût total des projets (M\$)
Programme de soutien aux projets économiques	108	25,4	250,2
Programme d'aide aux entreprises	102	3,0	9,2
Programme d'appui stratégique à l'investissement	27	79,8	554,6
Mandats gouvernementaux	5	454,3	2 389,3
Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche (PARIR)	1	2,0	39,2

- En plus de ces accompagnements sur mesure offerts aux entreprises, le Ministère et ses principaux partenaires, parmi lesquels Investissement Québec, Montréal International et les centres locaux de développement, rencontrent des entreprises, auxquelles un soutien financier est accordé, pour suivre des projets d'investissement. En 2008-2009, près de 750 entreprises ont été visitées, dont 563 filiales, afin qu'émergent de nouveaux projets d'investissement.

Sources : Directions générales Affaires économiques régionales; Industrie et Commerce; Recherche, Innovation, Science et Société; Affaires économiques internationales

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'accroissement de
l'investissement privé



OBJECTIF 14

Favoriser le développement du capital de risque et son utilisation
par les entreprises québécoises

Indicateurs et résultats

17. Nombre d'actions réalisées :	25
18. Nombre d'accompagnements d'entreprises :	82

- Afin d'appuyer les entreprises québécoises innovantes, le Ministère contribue au développement de l'industrie du capital de risque au Québec, en travaillant avec le secteur privé du Québec et de l'extérieur ainsi qu'avec différents partenaires du milieu. L'année 2008-2009 a été marquée par les objectifs suivants :
 - assurer une disponibilité de capitaux aux différentes étapes de la chaîne de financement ;
 - favoriser la participation d'investisseurs privés dans l'industrie québécoise du capital de risque ;
 - développer le réseau des principaux acteurs financiers et accroître le réseau des contacts dans les fonds privés nationaux et internationaux pour soutenir le développement des fonds en capital de risque basés au Québec ;
 - contribuer à l'amélioration des connaissances des dirigeants de PME ;
 - faciliter la concertation entre les différents acteurs et positionner le Québec comme centre important en Amérique du Nord et dans le monde.
- À l'affût des tendances de l'industrie du capital de risque, le Ministère a produit et publié des études et des bulletins d'information.
- Le Ministère situe son action sur deux plans. D'une part, il cherche à créer un environnement qui ferait en sorte que les entreprises puissent avoir accès au capital de risque. D'autre part, il soutient les entreprises québécoises dans leurs recherches de capitaux. Ainsi, il favorise, notamment, la création et le développement d'entreprises technologiques fortes au Québec.

L'accès au capital de risque pour les entreprises du Québec

- Le Ministère agit en synergie avec les acteurs financiers québécois pour améliorer l'accès au capital de risque, nécessaire au développement d'entreprises québécoises innovantes. Ces efforts de concertation ont, entre autres, mené à l'annonce, dans le Discours sur le budget 2009-2010, de la création :

- d'un fonds de fonds public-privé, dont la taille visée est de 825 millions de dollars, en partenariat avec la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) ;
- de trois fonds, d'une valeur totale de 125 millions de dollars, pour l'amorçage d'entreprises technologiques.
- Il fait la promotion du Québec auprès des acteurs financiers hors Québec, afin d'augmenter leur intérêt à investir, notamment, par de la promotion à l'étranger. De plus, il soutient des événements internationaux en capital de risque qui se réalisent au Québec ou à l'étranger, dont le Sommet nord-américain de capital de risque.

Le soutien offert aux entreprises dans leurs recherches de capitaux

- Le Ministère collabore avec des partenaires afin d'offrir un accompagnement aux entreprises pendant leurs démarches. Ainsi, il a contribué à 82 accompagnements d'entreprises.
- Une session de formation a été mise au point et sa diffusion est commencée auprès d'entreprises afin de leur permettre de mieux préparer leurs dossiers et leurs rencontres avec les investisseurs.
- Des activités permettant des rencontres entre les sociétés québécoises et des acteurs financiers locaux et étrangers se sont également déroulées ou encore elles ont été soutenues.

Sources : Directions générales Affaires économiques internationales; Politiques et sociétés d'État

ENJEU

Un Québec compétitif, innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale



OBJECTIF 15

Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises

- Selon une étude² récente de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les propriétaires de PME éprouvent présentement des difficultés de recrutement en raison d'une pénurie de compétences et de main-d'œuvre.
- Ces difficultés pourraient s'amplifier et se généraliser au début de la prochaine décennie alors qu'on prévoit un déclin de la population québécoise âgée de 15 à 64 ans, soit le groupe d'âge qui fournit l'essentiel de la main-d'œuvre. Cette situation serait dommageable pour la poursuite de la croissance économique et le financement des programmes sociaux.
- Devant ces défis d'envergure, le gouvernement du Québec a mis de l'avant plusieurs chantiers relatifs à la main-d'œuvre dont ceux du plan d'action intitulé Vers un nouvel espace économique.
- De par son rôle auprès des entreprises, le Ministère détient de l'information utile sur les besoins du marché du travail qu'il partage avec les ministères et les organismes directement concernés par les problématiques de main-d'œuvre comme le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) ainsi que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
- De concert avec ses partenaires, le Ministère a travaillé aux dossiers ou aux chantiers mentionnés ci-contre :

Mobilité de la main-d'œuvre

- Entente avec la France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
- Accord de commerce et de coopération économique Québec-Ontario;
- Nouveau chapitre (7) sur la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI);
- Accord de partenariat économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
- Reconnaissance des compétences et du recrutement des travailleurs et des étudiants étrangers.

Indicateur et résultat

19. Nombre d'actions réalisées : **12**

Augmentation du nombre de travailleurs qualifiés étrangers et harmonisation améliorée entre leurs qualifications et les besoins du marché du travail

- Modification du processus de sélection des ressortissants étrangers de façon à mieux harmoniser la formation des immigrants avec les besoins du marché du travail.

Intégration au marché du travail des clientèles qui en sont traditionnellement éloignées

- Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Soutien à l'amélioration des compétences des travailleurs

- Travaux de la CPMT, regroupant des représentants des employeurs, des travailleurs, du milieu de l'enseignement, des organismes communautaires et des organismes gouvernementaux.

Soutien des employeurs en matière de gestion de la diversité

- Consolidation des services d'aide à la gestion de la diversité ethnoculturelle, de concert avec le MICC et les autres ministères et organismes concernés.

Relève dans les entreprises

- Projet pilote d'implantation de trois centres de service en transfert d'entreprise (Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Capitale-Nationale);
- Offre, par le Ministère, de formations destinées aux propriétaires dirigeants cédants, orientées vers les grandes étapes du processus de transfert d'entreprise de même que vers les défis et les enjeux du transfert de direction et de propriété.

Sources : Directions générales Politiques et sociétés d'État; Industrie et Commerce

2- Les pôles de formation du Canada Les PME investissent 18 milliards de dollars dans la main-d'œuvre du pays, mai 2009.

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

Le développement du capital humain et le
renouvellement de la base entrepreneuriale



OBJECTIF 16

Stimuler l'accroissement du personnel hautement qualifié
dans les entreprises

Indicateurs et résultats

20. Nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise :	78
21. Nombre d'emplois créés en recherche et en innovation dans les entreprises :	181

- L'accroissement de l'innovation au sein des entreprises québécoises repose sur l'établissement d'une culture de partenariat et un partage d'expertise entre les universités et le milieu des affaires. Les deux tiers des chercheurs font carrière en entreprise et contribuent au développement de compétences en R-D qui mène à la découverte de nouveaux produits et procédés.
- Le Ministère contribue à l'amélioration des possibilités de carrières en entreprise des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat par l'intermédiaire des bourses en milieu de pratique pour la réalisation d'un projet de recherche universitaire en entreprise.
 - En 2008-2009, 78 bourses ont été octroyées :
 - 69 bourses l'ont été par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), parmi lesquelles 46 à la maîtrise et 23 au doctorat ;
 - 9 bourses relevant du doctorat l'ont été par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) ;
 - un total de 125 bourses ont été accordées depuis la bonification du programme par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) en 2007-2008 ;
 - la cible de 400 bourses en milieu de pratique d'ici 2011 est donc présentement atteinte à plus de 30 %.
- De plus, la fonction recherche et innovation dans les PME au Québec peut également être renforcée par l'embauche de nouvelles ressources humaines ayant des compétences scientifiques et technologiques. À cette fin, le Programme d'aide à l'embauche de personnel affecté à la recherche et à l'innovation en entreprise a permis la création, en 2008-2009, de 181 emplois hautement qualifiés, pour une valeur d'aide financière totalisant plus de 6,9 millions de dollars.
- Depuis la bonification du programme par la SQRI en 2007-2008, 372 emplois hautement qualifiés ont été créés pour une valeur d'aide financière de près de 13,4 millions de dollars.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation et de la science et société

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

Le développement du capital humain et le
renouvellement de la base entrepreneuriale

OBJECTIF 17

Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès
de clientèles spécifiques

- Le Ministère travaille sur plusieurs fronts pour améliorer la performance des entrepreneurs québécois. D'une part, il apporte son soutien à plusieurs organismes du milieu entrepreneurial comme les centres locaux de développement (CLD), le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et la Fondation de l'entrepreneurship. D'autre part, il développe, met en œuvre et soutient la mise en œuvre de mesures dont le but est d'intensifier l'entrepreneuriat.
- Certaines de ces mesures visent les clientèles spécifiques que sont les femmes, les personnes exclues des réseaux traditionnels de financement, les communautés noires de même que les artistes et les créateurs du domaine des arts et de la culture qui exercent leurs activités sur le territoire de l'Île de Montréal.
- Les analyses effectuées dans le domaine ont fait ressortir que ces clientèles :
 - sont moins représentées dans la réalisation de projets d'entreprises ;
 - possèdent un fort potentiel entrepreneurial ;
 - pourraient avoir un impact important sur le bassin entrepreneurial du Québec, si leurs compétences entrepreneuriales étaient davantage développées.
- Il est admis que la performance des entrepreneurs s'améliore lorsqu'ils sont accompagnés. Le Ministère met donc l'accent sur l'accompagnement pour favoriser l'essor de l'entrepreneuriat au sein des clientèles spécifiques. Pour y arriver, il soutient et met à profit l'expertise et les ressources d'organismes ayant pour mission d'accompagner les entrepreneurs : le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC), formé de sa permanence et de ses 21 organismes membres, les 11 organismes de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) ainsi que les 5 organismes travaillant au sein des communautés noires. De plus, le Ministère met lui-même en œuvre certaines mesures dont celle du volet « Relève : Arts et culture, Montréal » du Programme d'aide à l'entrepreneuriat.

Indicateur et résultat

22. Nombre d'accompagnements réalisés :

7 012

- Les accompagnements d'entrepreneurs se concrétisent notamment par leur participation à des activités de formation, de sensibilisation ou de réseautage, un appui financier par un prêt qui leur est accordé, un jumelage à un mentor ou des conseils fournis.
- Le nombre total d'accompagnements réalisés³ se répartit comme suit :

Organismes membres du Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)	1 874
Organismes de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF)	3 442
Organismes travaillant au sein des communautés noires	1 689
Aides financières, volet « Relève : Arts et culture, Montréal » du Programme d'aide à l'entrepreneuriat	7

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

3- Les accompagnements cumulés ne coïncident pas tous exactement avec la période allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

Le développement du capital humain et le
renouvellement de la base entrepreneuriale

OBJECTIF 18

Appuyer la création de nouvelles
coopératives et de nouveaux
emplois coopératifs

Indicateurs, résultats et cible⁴

	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
23. Nombre de coopératives créées (cible 2008-2009: 120):	132	145	160	131
Nombre d'emplois créés:	n. d.	n. d.	-163	+5 668

- Le nombre de coopératives créées est passé de 145 en 2007-2008 à 132 en 2008-2009. La moyenne des quatre dernières années se situe à 142.
- La diminution du taux de chômage ressentie dans plusieurs régions au cours du premier semestre de 2008-2009 a influé sur la création de coopératives. Par ailleurs, la crise économique mondiale qui a frappé le deuxième semestre de 2008-2009 a créé une instabilité à court terme qui s'est traduite par des reports de projets coopératifs, sinon par des annulations comme cela a été observé dans d'autres types d'entreprise.
- En ce qui a trait à la création d'emplois dans les coopératives non financières, les données les plus récentes remontent à 2006, notamment, en raison des délais nécessaires au traitement des données reçues des coopératives.
- Conformément à une entente triennale de partenariat conclue en décembre 2006, le Ministère a versé 4,3 millions de dollars en 2008-2009 au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. L'entente a pour but d'appuyer les réseaux sectoriels et régionaux de coopératives en soutenant la mise sur pied et l'accompagnement de coopératives ainsi que le développement d'activités structurantes au sein des réseaux. Pour sa part, le mouvement coopératif et mutualiste a injecté 500 000\$ pour cette même année.

Source: Direction générale des politiques et des sociétés d'État

	2006	2005	2004
Nombre d'emplois totaux dans les coopératives non financières	43 360	43 523	37 855

Après une hausse de 15 % en 2005, le nombre d'emplois totaux dans les coopératives non financières est demeuré relativement stable en 2006.

⁴- L'année financière 2008-2009 n'a pas de répercussions sur la cible « 240 nouvelles coopératives d'ici 2011 » mentionnée dans le Plan stratégique 2009-2011. Cette cible remplace celle du Plan d'action de développement durable 2008-2011 de 150 nouvelles coopératives. De plus, une cible spécifique de l'année 2008-2009 a été établie à 120 nouvelles coopératives. Enfin, la cible de 2 000 nouveaux emplois coopératifs, apparaissant dans le Plan d'action de développement durable 2008-2011, a été retirée lors des travaux du Plan stratégique 2009-2011.

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'ouverture et la conquête des marchés



OBJECTIF 19

Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence

- Le Ministère réalise des interventions dans le but de promouvoir des secteurs d'excellence du Québec, tant ceux du milieu des affaires que ceux du milieu de la recherche. Il intervient également afin de promouvoir le Québec comme lieu intéressant pour des investisseurs et soutient les entreprises dans leurs démarches pour se maintenir en place et intensifier leur présence sur les marchés hors du Québec.
- Ainsi, le Ministère prend part à des activités de communication (Internet, accueil de journalistes, campagnes publicitaires, documents de promotion, etc.) et participe à des activités structurantes qui contribuent au rayonnement des domaines québécois d'excellence, et ce, tant sur le territoire québécois qu'à l'étranger.
- Les actions réalisées ont pris plusieurs formes telles que les suivantes :

Activités de communications

- Développement d'une campagne publicitaire destinée aux investisseurs en capital de risque ;
- Mise au point et diffusion d'un outil majeur de promotion des infrastructures de recherche du Québec ouvertes à la collaboration internationale.

Activités structurantes au Québec

- Accueil de délégations politiques étrangères (Chine et Inde) ;
- Accueil de journalistes, par exemple dans le cadre du Salon International du Design Intérieur de Montréal ;
- Collaboration à l'organisation de Futurallia 2008 ;
- Contribution à l'organisation du Sommet nord-américain sur le capital de risque ;
- Contribution aux semaines de la Mode de Montréal (défilés promotionnels) ;
- Contribution au Prix d'excellence du Cercle Esteler ;
- Organisation, conjointement avec les autorités françaises, du Symposium sur les Créneaux d'excellence québécois et les Pôles de compétitivité français.

Indicateur et résultat

24. Nombre d'actions réalisées :

83

Activités structurantes à l'étranger

- Tenue d'activités de réseautage dans tous les territoires ;
- Coordination de la participation gouvernementale au Forum économique mondial de Davos en Suisse ;
- Coordination de la présence économique québécoise à la mission conjointe des leaders canadiens en Chine ;
- Coordination de la présence québécoise à BIO 2008 à San Diego ;
- Organisation, conjointement avec des partenaires, du Carrefour Europe ;
- Organisation de la présence québécoise au Sommet des affaires à Monterrey au Mexique ;
- Organisation et coordination, à la demande des autorités chinoises, de la présence des entreprises québécoises qui accompagnaient le premier ministre lors de la 4^e Conférence des chefs de gouvernement des régions partenaires à Jinan en Chine ;
- Participation à la mission en biotechnologies à Chicago en Illinois ;
- Participation à des missions scientifiques en Chine, à Hong Kong et au Brésil.

Sources : Directions générales Affaires économiques internationales ; Recherche, Innovation, Science et Société

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'ouverture et la conquête des marchés



OBJECTIF 20

Accompagner les entreprises dans leurs démarches visant les marchés
hors du Québec

Indicateur et résultat

25. Nombre d'accompagnements d'entreprises effectués :

2 712

- Le Ministère a structuré le soutien technique afin que les commissaires à l'exportation et les conseillers en affaires économiques régionales soutiennent les entreprises dans leur sensibilisation aux marchés internationaux et dans leurs premières démarches à ce sujet. Quant aux conseillers en affaires internationales, qui exercent leurs activités au Québec ou dans les sections économiques des représentations du Québec à l'étranger, ils soutiennent les entreprises déjà présentes sur les marchés d'exportation et qui souhaitent consolider leur position ou développer de nouveaux marchés.
- Cette répartition du travail, maintenant mieux articulée grâce au redéploiement et au renforcement du réseau des représentations à l'étranger, permet à chacun des intervenants de donner des conseils selon les priorités établies par l'entreprise, augmentant ainsi ses chances de succès.
- À cet accompagnement individualisé, peut s'ajouter une aide financière sous forme de subvention, permettant à l'entreprise de réaliser ses projets de développement d'affaires hors du Québec.
- La diversité et la flexibilité des services offerts permettent aux entreprises d'obtenir un appui sur mesure, adapté à leur stade de développement sur les marchés à l'extérieur du Québec, le tout dans une stratégie de croissance.
- De plus, pour compléter cet accompagnement individualisé, le Ministère organise des activités de promotion d'affaires hors du Québec, auxquelles les entreprises québécoises sont invitées à participer.
- Parfois, le Ministère s'adjoit un organisme partenaire, représentatif des secteurs d'activités des entreprises, afin de l'aider dans le soutien aux entreprises.

Source : Direction générale des affaires économiques internationales

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'ouverture et la conquête des marchés



OBJECTIF 21

Soutenir le développement international des entreprises

Indicateurs, résultats et cibles⁵

26. Nombre d'entreprises à avoir renforcé leur capacité à exporter vers un marché (cible 2008-2009 : 225) :	323
27. Nombre d'entreprises à avoir tiré parti de la mondialisation (cible 2008-2009 : 200) :	438

- Au Québec et dans les sections économiques des représentations du Québec à l'étranger, les conseillers soutiennent les entreprises dans leurs démarches visant à renforcer leur fonction exportation et ou à tirer parti de la mondialisation. Ce soutien se concrétise majoritairement par la capacité des entreprises à se structurer et à prendre leur place sur les marchés d'exportation. Ainsi :
 - pour favoriser le renforcement de leur fonction exportation, les entreprises peuvent, par exemple, obtenir :
 - un diagnostic de leur capacité à exporter ;
 - un appui à l'élaboration d'un plan d'affaires ;
 - une contribution financière pour l'embauche d'une ressource responsable du développement de marchés ;
 - un soutien dans l'identification d'intermédiaires de ventes.
 - pour permettre aux entreprises de tirer parti de la mondialisation, le Ministère planifie des activités de promotion et soutient financièrement ou techniquement leurs démarches de pénétration de marchés.
- L'ensemble des interventions faites en 2008-2009 a aussi permis aux entreprises du Québec de signer des ententes avec 200 intermédiaires de ventes, de conclure près de 109 accords industriels ou transferts de technologies, d'effectuer plus de 176 millions de dollars de ventes et d'identifier un potentiel de 284 millions de dollars pour des ventes à moyen ou à long terme.
- Les résultats découlent du travail de l'ensemble des intervenants et correspondent parfois à des projets ayant eu lieu avant la présente année financière mais dont les résultats n'ont été connus qu'en 2008-2009.
- Le Ministère assume un leadership d'intervention par l'accomplissement d'activités de promotion. Toutefois, selon le projet, il choisit de mettre en œuvre entièrement ces activités, de les faire en concertation avec des associations ou, encore, d'en laisser la réalisation à des partenaires.
- En matière d'internationalisation des entreprises, les actions du Ministère se réalisent en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement du Québec, comme l'annoncent le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, la Politique internationale du Québec, les stratégies sectorielles et L'Avantage québécois.

Source : Direction générale des affaires économiques internationales

⁵- L'année financière 2008-2009 n'a pas de répercussions sur les cibles « 550 et 400 d'ici 2011 » mentionnées dans le Plan stratégique 2009-2011. Des cibles spécifiques de 2008-2009 ont été établies pour chacun des deux indicateurs.

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'essor des régions et des secteurs



OBJECTIF 22

Appuyer le développement de créneaux d'excellence identifiés
par les régions

Indicateurs et résultats

28. Nombre de projets :	160
Montant de l'aide financière allouée dans le cadre du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence :	14,1 M\$

- La démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) vise à construire, sur l'ensemble du territoire québécois et en s'appuyant sur la mobilisation des leaders économiques régionaux, des systèmes productifs régionaux compétitifs sur les plans nord-américain et mondial, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence.
- Dans le cadre de cette démarche, au 31 mars 2009, 38 stratégies et plans d'action pour le développement d'autant de créneaux d'excellence régionaux, dont 13 en 2008-2009, ont fait l'objet d'une entente de mise en œuvre entre le gouvernement et les partenaires de chacune des régions concernées.
- Le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence permet d'appuyer les projets et les activités s'inscrivant dans les stratégies et les plans d'action élaborés pour le développement des créneaux d'excellence régionaux. Le développement d'un créneau se rapporte à un ensemble d'activités économiques interreliées pour lesquelles une région a pour projet de se démarquer, de façon compétitive, par rapport aux autres régions et sur les marchés internationaux, sur la base des compétences qui lui sont propres.
- En 2008-2009, dans le cadre du Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence, un montant global de plus de 14 millions de dollars a été autorisé en appui à 160 projets et activités structurants. Le coût total de ces projets et activités s'élève à plus de 32 millions de dollars.
- Les projets et les activités soutenus ont un impact structurant sur le développement d'un ou des créneaux d'une région et visent notamment :
 - le développement d'alliances, de partenariats, de réseaux et de maillages entre les entreprises ainsi qu'entre les entreprises et les organismes de recherche et de formation ;
 - l'identification et la préparation de projets d'investissement porteurs ;
 - la mobilisation, la promotion et la diffusion d'informations stratégiques ;
 - la réalisation d'activités de veille et de prospective ;
 - la coopération interrégionale et transfrontalière ;
 - les activités de coordination et de suivi de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action de développement des créneaux d'excellence.

Source : Direction générale des affaires économiques régionales

ENJEU

Un Québec compétitif,
innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises
face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'essor des régions et des secteurs



OBJECTIF 23

Collaborer aux projets de développement et de diversification
des territoires qui font face à une situation de crise

Indicateur et résultats

	2008-2009	2007-2008	2006-2007
29. Pourcentage cumulatif ⁶ du budget réservé aux MRC pour des projets dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles :	67,3%	62,5%	38,8%

- À la suite du Discours sur le budget 2005-2006 et de l'annonce le 20 octobre 2006 du Plan de soutien au secteur forestier, le Ministère s'est vu confier la gestion d'un budget de 60 millions de dollars – répartis sur cinq ans – pour soutenir les municipalités monoindustrielles et les communautés forestières dans leurs démarches visant la relance et la diversification de leur économie. Au 31 mars 2009, une proportion de 67,3 % de ce budget a été réservée aux MRC pour des projets dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM).
- Dans le cadre du FAMM, le MDEIE intervient en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Le rôle du MAMROT consiste à conclure avec des MRC des contrats prévoyant la formation de comités locaux de relance. Ces comités sont, notamment, chargés d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement.
- Pour sa part, le MDEIE, dans le cadre du FAMM, apporte son soutien aux projets d'entreprises qui s'inscrivent dans ces plans. Plus concrètement, il soutient la démarche de diversification des MRC admissibles en leur réservant chacune une somme maximale de 750 000\$. En 2008-2009, une nouvelle MRC, celle de Memphrémagog, s'est ajoutée aux 50 autres MRC ayant déjà accès au FAMM. De plus, durant l'année 2008-2009, de nouveaux contrats de diversification économique ont été signés avec les sept MRC qui comprennent, sur leur territoire, des municipalités dévitalisées, pour un total de 2,1 millions de dollars. Au 31 mars 2009, pour ces 58 MRC, l'enveloppe budgétaire globale mise à leur disposition se chiffre à 40,4 millions de dollars.
- Les projets d'entreprises appuyés par le FAMM s'inscrivent dans les objectifs et les orientations des plans de diversification et de développement des MRC, de même que dans l'un ou l'autre des volets suivants :
 - aide à la modernisation ;
 - expansion ou conversion des activités d'une entreprise ;
 - aide à la création de nouvelles entreprises ;
 - aide à la prospection des investissements.
- Au cours des trois dernières années, 374 dossiers, représentant une aide financière globale de 24 millions de dollars, ont été autorisés. Les investissements totaux pour ces projets sont estimés à 211 millions de dollars.

Source : Direction générale des affaires économiques régionales

6- Le libellé de l'objectif apparaissant au Plan stratégique 2009-2011 a été ajusté afin de préciser que le pourcentage est cumulatif.

ENJEU

Un Québec compétitif, innovant et prospère

ORIENTATION

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

AXE D'INTERVENTION

L'essor des régions et des secteurs

OBJECTIF 24

Favoriser la relance ou l'expansion des secteurs faisant face à des défis.

Indicateur et résultat

30. Nombre d'initiatives réalisées : 43

- Pour soutenir le développement des secteurs industriels du Québec, le Ministère porte une attention particulière aux secteurs qui doivent affronter des défis dont certains secteurs traditionnels importants tels que ceux de la Mode et des Vêtements. Il met également l'accent sur l'essor des secteurs de pointe en émergence que sont la filière éolienne, l'énergie solaire ainsi que l'environnement et les technologies vertes. Enfin, il continue de soutenir les secteurs de classe mondiale, y compris, entre autres, l'aéronautique, le biopharmaceutique et les technologies de l'information et des communications (TIC).
- Pour ce faire, le Ministère s'est donné des stratégies et des plans d'action sectoriels qu'il met en œuvre de concert avec ses partenaires afin d'en maximiser les retombées. Les efforts ont ainsi été canalisés pour mettre en œuvre 43 initiatives d'importance pour l'essor des secteurs-clés du Québec dont voici des exemples ci-après :

	Exemples de projets ou d'activités réalisés
Soutien à l'émergence de projets d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de Pratt & Whitney Canada totalisant des investissements de 1 milliard de dollars.
Organisation ou participation à des activités, au Québec ou à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Missions commerciales au Salon international de l'aéronautique Farnborough 2008 et à BIO International Convention San Diego 2008 ; • Organisation du Salon des TIC.
Soutien à la concertation	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au démarrage de la Grappe des technologies propres ; • Coordination d'offres gouvernementales intégrées en appui à des projets d'investissement majeurs.

Exemples de projets ou d'activités réalisés

Soutien à l'adoption de pratiques innovantes ou de technologies avancées

- Offre de formations variées dont celles sur les marchés publics, le marché du carbone, le design industriel et les systèmes de gestion intégré (ERP) ;
- Accompagnement d'entreprises pour répondre à des appels d'offres.

Mise en place de nouvelles stratégies et mesures

- Lancement de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes ;
- Lancement du Programme de démonstration de technologies vertes.

Publication d'information favorisant le repérage d'occasions d'affaires

- Portrait général de l'industrie des technologies de l'information ;
- Répertoire de l'industrie ferroviaire ;
- Répertoire des consultants en design industriel du Québec.

- Par ces initiatives mises de l'avant, le Ministère souhaite mieux appuyer les entreprises en ce qui a trait aux défis qu'elles doivent relever en matière d'accroissement des investissements, d'accès aux marchés étrangers et d'innovation.

Source : Direction générale de l'industrie et du commerce

ENJEU

Une organisation performante

ORIENTATION

Optimiser l'utilisation des ressources

AXE D'INTERVENTION

La modernisation des pratiques de gestion



OBJECTIF 25

Mettre en place des pratiques, des outils et des services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services au Ministère

Indicateur et résultat

31. Nombre d'initiatives mises en place : **4**

- Dans l'optique d'améliorer la gestion informationnelle ainsi que la prestation électronique de services (PES) du Ministère, quatre initiatives ont été mises en place au cours de 2008-2009. Ces initiatives se sont concrétisées de la manière suivante :
 - Deux directions générales supplémentaires utilisent dorénavant les outils ministériels de gestion documentaire. Amorcé en 2006, le déploiement de ces outils concerne un système de gestion des documents de même qu'un plan de classification de ces derniers. Par ces outils, l'accès à l'information est facilité.
 - À l'automne 2008, le système de gestion des documents et du suivi de la correspondance que la clientèle adresse aux autorités ministérielles a été l'objet d'une migration majeure des données vers une nouvelle version du logiciel. Il importe que ce système soutienne l'augmentation du nombre d'utilisateurs puisqu'il sera déployé dans l'ensemble du Ministère.
 - Une application déployée dans le site du Ministère offre dorénavant la possibilité aux clients de soumettre en ligne des demandes de commandites.
 - Le Système d'information sur les infrastructures de recherche du Québec (SIIR), un projet de PES, a été implanté en décembre 2008. Il est destiné à une clientèle interne et externe tel que les chercheurs universitaires.
- Les deux projets de PES, soit l'application pour les demandes de commandites en ligne et le SIIR, supposent une prestation de services dans le Web permettant aux clients du Ministère de passer de façon autonome à travers une ou plusieurs étapes de la livraison d'un service.
- Des précisions sur ces initiatives sont également fournies dans la partie intitulée L'utilisation des ressources, section Les ressources informationnelles.

Sources : Directions générales Services à la gestion; Communications et services à la clientèle

ENJEU

Une organisation performante

ORIENTATION

Optimiser l'utilisation des ressources

AXE D'INTERVENTION

La modernisation des pratiques de gestion



OBJECTIF 26

Miser sur une gestion proactive et intégrée des ressources humaines

- Le Ministère a mis de l'avant douze actions en vue d'assurer une gestion proactive et intégrée des ressources humaines. Ces actions contribuent à la planification, à l'attraction, à la motivation, au développement, à la reconnaissance, à la rétention des ressources humaines ou à des pratiques organisationnelles favorables à la santé.
- Les actions visées sont énumérées ci-dessous :

Santé

- Mise en ligne d'un portail santé destiné à promouvoir de saines habitudes de vie et donnant, par exemple, l'accès en ligne à un bilan de santé et à une consultation d'un professionnel (nutritionniste, infirmière, etc.);
- Tenue d'un gala de reconnaissance, le Mérite MDEIE et d'autres événements de reconnaissance (25 ans de service);
- Relance de trois comités de santé et sécurité au travail.

Développement

- Mise en œuvre d'un projet pilote de transfert d'expertise;
- Mise en œuvre d'un nouveau programme de développement des habiletés de gestion;
- Relance du comité ministériel de formation selon une nouvelle formule bipartite;
- Mise en œuvre des plans d'action pour le maintien d'un climat organisationnel sain;
- Lancement de la table jeunesse visant à rassembler les jeunes âgés de 35 ans ou moins et à les mobiliser autour de préoccupations qui les concernent plus particulièrement.

Indicateur et résultat

32. Nombre d'actions mises en œuvre :	12
---------------------------------------	----

Relations de travail

- Mise en œuvre d'un projet pilote de diffusion de capsules d'information à l'intention du personnel;
- Diffusion de formation sur les conventions collectives à l'intention des nouveaux gestionnaires.

Dotation

- Réalisation d'un concours de cadre de niveau 3 afin de satisfaire aux besoins de relève de gestion;
- Publication d'un concours de recrutement d'agents de développement industriel afin de satisfaire aux besoins de main-d'œuvre de l'organisation dans différents domaines d'interventions.

Source : Direction générale des services à la gestion

ENJEU

Une organisation performante

ORIENTATION

Optimiser l'utilisation des ressources

AXE D'INTERVENTION

La modernisation des pratiques de gestion

OBJECTIF 27

Favoriser une saine gestion des fonds publics et l'amélioration de la performance par l'évaluation des programmes et des services du Ministère

- Selon ce qui est prévu, notamment dans le Plan triennal d'évaluation 2007-2010, des évaluations, des bilans et des suivis évaluatifs sur les programmes, les stratégies, les mesures, etc. du Ministère ont été faits. Les travaux menés à terme en 2008-2009 sont décrits et quelques constats sont présentés ci-après.
- Rappelons qu'une évaluation constitue un outil d'aide à la décision, qui fournit un éclairage sur la pertinence d'un programme ou autre, sur l'atteinte des objectifs de celui-ci et ses effets, et qui propose des améliorations en matière de gestion axée sur les résultats.

Programme de soutien aux projets économiques (du 1^{er} avril 2006 au 30 septembre 2008)

- Évaluation de la pertinence et des résultats obtenus par la mise en œuvre du programme;
- 183 entreprises ont bénéficié d'un appui financier de 43,7 millions de dollars pour leurs projets d'investissement et de développement de produits dont le coût total est de 405,4 millions de dollars; l'effet de levier du programme est de 8,27⁷.

Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence (du 1^{er} avril 2006 au 31 janvier 2009)

- Suivi évaluatif afin de connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme;
- Le financement de 225 projets a été autorisé pour un montant total d'aide de 22 millions de dollars. Le coût total prévu de ces projets est de 66,4 millions de dollars; l'effet de levier de ce programme est de 2.

Missions commerciales organisées ou soutenues par le Ministère (2005-2008)

- Évaluation de la pertinence et de la performance des missions commerciales;
- 235 missions commerciales ont attiré quelques 2 935 participants venant de 1 395 entreprises et de 164 organisations différentes;

Indicateur et résultat

33. Nombre d'évaluations réalisées :	5
--------------------------------------	---

- Le degré de satisfaction globale chez les participants à ces missions s'élève à 82 %;
- Pour ce qui est de l'efficacité des missions commerciales, 74 % des participants ont soit atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés, les ont dépassés ou, encore, les ont partiellement atteints;
- Une très grande majorité, soit 91 % des répondants, allèguent que les missions sont utiles pour développer un marché à l'étranger.

Entente de partenariat relativement au développement des coopératives (de 2004-2005 à 2006-2007)

- Évaluation de la pertinence, de l'efficacité, des impacts et de la performance de l'entente de partenariat entre le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et le Ministère;
- Du côté des impacts de l'entente, les 271 coopératives démarrées de 2004-2005 à 2006-2007, et soutenues par les coopératives de développement régional, ont permis de créer ou de maintenir 1 601 emplois.

Centres locaux de développement (2004-2006)

- Bilan triennal portant essentiellement sur les services de soutien technique et financier fournis à l'entrepreneuriat local par les 120 CLD;
- 5 259 aides financières ont été accordées, pour un montant total de 55,2 millions de dollars, dans le cadre du Fonds des jeunes promoteurs (FJP) et du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS);
- 2 073 aides financières ont été accordées, principalement sous forme de prêts, pour un montant total de 79,1 millions de dollars, par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI).

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

7- Un effet de levier de 8,27 signifie qu'en moyenne et pour la période couverte par l'évaluation, pour chaque dollar de financement versé par le gouvernement, 8,27 \$ sont injectés par d'autres sources de financement comme la clientèle et les partenaires.

2- Les résultats liés au Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009

Comme c'est le cas à chaque année, dans le cadre des travaux du budget de dépenses du gouvernement, le Ministère a produit son Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009 présentée au volume III du Budget de dépenses 2008-2009.

Cette planification annuelle contient les principales actions, ayant un enjeu budgétaire important, que le Ministère comptait réaliser pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques⁸.

Pour chacune de ces actions envisagées pour 2008-2009, les tableaux ci-après font référence à des sections du rapport annuel traitant de résultats qui s'y rapportent.

Orientation : **Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises**

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
<p>Mettre en œuvre les mesures contenues dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, notamment la mesure d'appui à la productivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif 2 (rôle-clé dans le développement économique et scientifique, p. 12); ■ Objectif 5 (recherche industrielle, p. 15); ■ Objectif 9 (centres collégiaux de transfert de technologie, p.19); ■ Objectif 10 (mesures d'appui à la productivité, p. 20); ■ Objectif 11 (meilleures pratiques d'affaires, p. 21); ■ Objectif 12 (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22); ■ Objectif 13 (projets d'investissement, p. 23); ■ Objectif 14 (capital de risque, p. 24); ■ Objectif 16 (emploi en recherche et en innovation, p. 26); ■ Objectif 21 (développement international des entreprises, p. 31); ■ Action 2 (sensibilisation des clientèles et des partenaires, p. 44); ■ Action 5 (pratiques de production responsable dans les entreprises, p. 46); ■ Action 6 (Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, p. 47).
<p>Soutenir les entreprises dans toutes les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif 12 (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22); ■ Objectif 13 (projets d'investissement, p. 23).
<p>Mettre en œuvre une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif 13 (projets d'investissement, p. 23).
<p>Inciter les sociétés de capital de risque à investir davantage dans les firmes québécoises et à accroître leur participation dans des fonds de capital de risque au Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif 14 (capital de risque, p. 24).

⁸ Les quatre orientations stratégiques du Plan annuel de gestion 2008-2009 sont antérieures à celles du Plan stratégique 2009-2011 en vigueur depuis le 27 mai 2009.

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Mettre en œuvre des stratégies industrielles dans les secteurs-clés, notamment l'aéronautique, les technologies propres, les technologies de l'information et des communications et la biopharmaceutique.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les résultats liés à la mise en œuvre des stratégies industrielles, élaborées dans le cadre de l'objectif 24 (relance ou expansion des secteurs faisant face à des défis), sont partie intégrante des résultats globaux présentés, entre autres, dans les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 3 (collaboration et maillage au sein des milieux économiques et scientifiques, p. 13); - 12 (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22); - 13 (projets d'investissement, p. 23). ■ Action 6 (Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, p. 47).
Mettre en œuvre la stratégie dans le secteur en restructuration de la mode et du vêtement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les résultats liés à la mise en œuvre de la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement sont partie intégrante des résultats globaux présentés, entre autres, dans les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 3 (collaboration et maillage au sein des milieux économiques et scientifiques, p. 13); - 12 (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22); - 13 (projets d'investissement, p. 23); - 19 (ouverture des marchés et promotion des domaines québécois d'excellence, p. 29).
Accroître l'intégration des entreprises aux chaînes de valeur mondiales (approvisionnement, production, commercialisation et implantation).	<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif 20 (accompagnement des entreprises dans leurs démarches, p. 30); ■ Objectif 21 (développement international des entreprises, p. 31).
Soutenir les entreprises afin qu'elles accentuent leur présence à l'extérieur du Québec.	

Orientation : **Renforcer les facteurs stratégiques de développement**

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Mettre en œuvre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, visant notamment à renforcer l'excellence de la recherche publique, à mieux appuyer la recherche industrielle et l'innovation en entreprise et à compléter et renforcer les mécanismes de valorisation et de transfert.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif 3 (collaboration et maillage au sein des milieux économiques et scientifiques, initiatives internationales de recherche, p. 13); ■ Objectif 4 (infrastructures de recherche, p. 14); ■ Objectif 5 (recherche industrielle, p. 15); ■ Objectif 6 (compréhension face à la science et à la technologie et relève dans ces domaines, p. 16); ■ Objectif 7 (valorisation et transfert des résultats de la recherche, p. 17); ■ Objectif 8 (maturation et amorçage de la chaîne d'innovation, p. 18); ■ Objectif 9 (centres collégiaux de transfert de technologie, p. 19); ■ Objectif 12 (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22); ■ Objectif 13 (projets d'investissement, Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche, p. 23); ■ Objectif 16 (personnel hautement qualifié dans les entreprises, emploi en recherche et en innovation ainsi que bourses en milieu de pratique, p. 26).
Mettre en place des fonds d'entrepreneuriat féminin et le soutien aux initiatives favorisant le transfert d'entreprise et le mentorat.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif 17 (entrepreneuriat au sein de clientèles spécifiques, p. 27).

Orientation : **Appuyer la diversification et la consolidation des régions**

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Mettre en œuvre une approche de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif 23 (territoires faisant face à une situation de crise, p. 33).
Développer les créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre des ententes Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) et assurer la mise en œuvre des plans d'action découlant de la signature des ententes de mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif 22 (créneaux d'excellence, p. 32).
Mettre en œuvre la Stratégie pour le développement de toutes les régions.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif 22 (créneaux d'excellence, p. 32); ▪ Objectif 23 (territoires faisant face à une situation de crise, p. 33).

Orientation : **Assumer la responsabilité gouvernementale du développement économique et améliorer la prestation de services du Ministère**

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Coordonner la mise en œuvre de stratégies telles que la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, la Stratégie de développement de l'industrie aéronautique québécoise et la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif 2 (rôle-clé dans le développement économique et scientifique, p. 12); ▪ Action 6 (Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, p. 47).
Coordonner la mise en œuvre des moyens requis pour atteindre les objectifs économiques de la Politique internationale du Québec.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif 2 (rôle-clé dans le développement économique et scientifique, p. 12).

Déclaration de services

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation



Québec

3- Les résultats liés à la Déclaration de services

Une nouvelle déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes est entrée en vigueur en mars 2009, à l'issue de travaux menés en 2008-2009 par un comité chargé de procéder à la révision dudit document. La priorité était de procéder à un virage qualitatif se concrétisant principalement par une déclaration de services axée sur la qualité du service à la clientèle. Ses engagements se déclinent selon les critères suivants :

- l'accessibilité;
- un personnel courtois, professionnel et respectueux;
- le traitement rigoureux des demandes;
- l'amélioration continue des services.

En misant sur de tels critères, le MDEIE démontre l'importance qu'il accorde à la qualité de ses services et se dote d'un outil plus approprié à une organisation axée sur les connaissances et l'accompagnement. D'ailleurs, ce choix est cohérent avec la nature des services qu'il offre à ses clients, à l'intérieur notamment, d'un accompagnement-conseil sur mesure. La nouvelle déclaration de services du Ministère devient donc l'outil de travail idéal pour le personnel du MDEIE afin de poursuivre l'amélioration des services et de mieux répondre aux besoins des clientèles.

Pour en savoir davantage, un **tableau synoptique de la Déclaration de services aux citoyens est présenté à l'annexe 3, dans la pochette à la fin du document.**

Une planification pour la concrétisation et le suivi des engagements

Les actions à mettre en œuvre pour concrétiser et suivre les engagements de la Déclaration de services, comme des activités de sensibilisation du personnel et la poursuite d'enquêtes auprès de la clientèle, sont au cœur des discussions amorcées en 2008-2009 au sein du comité de travail. Les actions retenues seront colligées dans une planification que mettront en œuvre les directions générales du Ministère.

Le traitement des plaintes sur la qualité des services

Nous nous engageons à :

- vous faire parvenir un accusé de réception dans la même journée pour les plaintes écrites;
- donner suite à chaque plainte dans les meilleurs délais ou à vous informer des motifs qui pourraient justifier un délai de traitement.

Au cours de l'année, le bureau des plaintes n'a reçu aucune plainte relative à la qualité des services offerts par le Ministère.



4- Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2011

Le Ministère a produit son premier plan d'action de développement durable et l'a rendu public le 4 novembre 2008.

Ce document rassemble les douze actions retenues pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Ainsi, les douze actions sont alignées sur 8 des 29 objectifs de la stratégie gouvernementale. Les explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action du Ministère sont fournies dans le plan d'action lui-même.

Un tableau synoptique du Plan d'action de développement durable est présenté à l'annexe 4, dans la pochette à la fin du document.

Un plan d'action à ses débuts et rattaché à la planification stratégique

Des résultats sont présentés pour dix des douze actions qui y sont prévus.

- Les actions 3 et 7 ci-après en sont aux étapes préparatoires à leur mise en œuvre.
- 3. Soutenir la R-D relative à des pratiques et technologies contribuant au développement durable et leur appropriation par les organismes et les entreprises
- 7. Intégrer la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes du Ministère
- Les résultats pour les actions 8, 11 et 12 sont présentés dans la section des résultats pour le Plan stratégique 2009-2011 aux pages indiquées ci-dessous.

	Pages
8. Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises (également l'objectif 15 du plan stratégique)	25
11. Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques (également l'objectif 17 du plan stratégique)	27
12. Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs (également l'objectif 18 du plan stratégique)	28

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF MINISTÉRIEL

1- Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires



ACTION 1

Sensibiliser et informer le personnel du Ministère au développement durable

Indicateur et résultat

Pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation au développement durable (cible de 80 %)	17%
--	-----

Gestes et suivis

Développement d'outils de sensibilisation	Réalisé
Présentations auprès du personnel	En cours
Lancement d'un intranet thématique	Réalisé
Diffusion de nouvelles	En continu

- La mise en œuvre de cette action s'est concrétisée par le développement d'outils de sensibilisation, par la réalisation de présentations, par le lancement d'un intranet thématique ainsi que par la diffusion de nouvelles, toutes ces mesures étant destinées au personnel du Ministère.
- Les outils de sensibilisation sont le résultat d'une concertation au sein du Ministère et avec des partenaires gouvernementaux dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- En ce qui a trait aux présentations sur le développement durable, elles ont permis de joindre 17 %⁹ du personnel faisant partie de l'effectif total¹⁰ au 31 mars 2009 et ce, même si le plan d'action de développement durable est entré en vigueur le 4 novembre 2008. L'atteinte de la cible d'ici 2011 présentera un certain défi. En effet, plusieurs employés ayant été sensibilisés au cours d'une année auront quitté – pour la retraite, une mutation ou une autre cause – au 31 mars suivant, le moment où l'on calcule le résultat de cet indicateur.
- Dans le but de faciliter l'accès en tout temps à l'information sur le développement durable, une section de l'intranet portant sur le développement durable a été lancée le 10 mars 2009. Pour le moment, on y traite du développement durable au gouvernement et au Ministère, de lectures pertinentes et de gestes pour que chaque individu puisse faire sa part. Le comité ministériel de développement durable est responsable de maintenir à jour l'information de l'intranet.
- Des nouvelles sont également diffusées dans la page d'accueil de l'intranet ministériel. Elles ont pour but autant d'informer et de promouvoir l'action responsable que de favoriser l'engagement. Par exemple, le 30 mars 2009, chaque employé du Ministère était invité à participer au Défi Climat et à changer ses habitudes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Sources : Toutes les directions générales

⁹- Le nombre de personnes ayant participé à une activité de sensibilisation ou à un atelier et faisant encore partie de l'effectif total au 31 mars 2009 se chiffre à 140. L'effectif total s'établit quant à lui à 811 personnes. | ¹⁰- L'effectif total utilisé pour les fins du calcul est composé du personnel régulier et occasionnel et exclut les stagiaires, les étudiants, les employés en congé sans solde, en congé de maternité, en prêt de service externe ou en préretraite.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF MINISTÉRIEL

1- Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires



ACTION 2

Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère au développement durable

Indicateurs et résultats

Nombre d'initiatives contribuant à sensibiliser les clientèles sur les pratiques et technologies qui concourent au développement durable	3
Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints par une session de formation sur les MPA	1 037

Gestes et suivis

Diffusion de sessions de sensibilisation ou de formation	En continu
Mise au point de la nouvelle session de formation MPA « Amorcer une démarche de développement durable en entreprise »	Complétée

- Les trois initiatives nommées ci-après ont été menées à terme afin d'aider les entreprises à se familiariser avec des pratiques, des technologies et des concepts liés à une démarche de développement durable :

	Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints	Nombre d'entreprises jointes
Mise au point de la nouvelle session MPA « Amorcer une démarche de développement durable en entreprise » et essai pilote effectué auprès d'entreprises	6	6
Diffusion de trois séminaires de formation sur l'écoconception par l'Institut de développement de produits (IDP)	n. d.	41
Diffusion de 67 sessions de formation MPA s'inscrivant dans une démarche de développement durable*	1 031	n. d.

- Pour la session MPA intitulée « Amorcer une démarche de développement durable en entreprise », l'essai pilote a été effectué auprès de six entreprises. L'expérience a permis de bonifier la formation, notamment en dotant les entreprises participantes d'outils pour identifier leurs premiers projets à mettre en œuvre.
- Dans le cadre du Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, le Ministère et l'IDP sont des partenaires. Entre autres buts, ils cherchent à sensibiliser les entreprises sur l'écoconception et les meilleures pratiques en développement de produits. Les séminaires de formation offerts par l'IDP ont permis de joindre 41 entreprises.
- Les sessions de formation MPA sont offertes tout au long de l'année dans l'ensemble des régions du Québec.

Sources : Directions générales Politiques et sociétés d'État; Affaires économiques régionales

* Les sessions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable sont les suivantes : Relève entrepreneuriale; Réussir son transfert de direction; Production à valeur ajoutée; Amélioration continue; une stratégie d'entreprise; *Kaizen*; *Toyota Way*; Meilleures pratiques en développement de produits; Méthode d'organisation 5S; Conformité des produits et accès aux marchés; Leadership et mobilisation des ressources humaines; et Gestion proactive de la main-d'œuvre.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

3- Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

6- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

OBJECTIF MINISTÉRIEL

3- Favoriser la mise en place au Ministère de pratiques davantage respectueuses de l'environnement



ACTION 4

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Indicateur et résultat

Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre	5
---	---

Gestes et suivis

Tenue d'événements écoresponsables	Réalisée
Travaux visant à réduire la consommation de papier	Amorcés
Participation à des travaux gouvernementaux relatifs aux acquisitions écoresponsables	En cours
Suivi de l'implantation du programme «Visez juste!»	En cours
Envoi, pour une seconde utilisation, de l'équipement informatique désuet pour le Ministère	En continu

- Deux événements écoresponsables ont été organisés par le personnel du Ministère, ils ont permis de joindre plus de 300 de ses employés. Les principaux objectifs étaient de :
 - réduire les matières résiduelles grâce à une distribution minimale de documents et à un choix de contenants réutilisables ;
 - diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
 - privilégier les achats responsables et régionaux.
- Les alternatives de covoiturage et de transport en commun offertes aux participants à l'un de ces événements aurait permis d'abaisser l'émission de GES de 45 à 18 tonnes. De plus, ces émissions ont été compensées par une contribution au Projet de crédits compensatoires de CO₂ de l'Université du Québec dont le but est la création de forêts de recherche pour la séquestration du carbone en milieu boréal. Plus spécifiquement, la plantation et le suivi de 131 arbres ont été nécessaires à la compensation.
- Des travaux visant à réduire la consommation de papier au Ministère ont été entrepris. De plus, 100 % du papier fin acheté par le Ministère est à 100 % recyclé et contient au moins 30 % de fibres post-consommation.
- Le Ministère a participé à des travaux gouvernementaux afin d'identifier les biens qui feront l'objet de directives écoresponsables.
- Un suivi de l'implantation de la récupération multimatière dans le cadre du programme «Visez juste!» a été effectué dans l'optique d'étendre cette pratique dans d'autres édifices occupés par le Ministère.
- L'équipement informatique ne répondant plus aux besoins du Ministère est récupéré par un organisme sans but lucratif afin de permettre sa réutilisation dans les écoles et les centres de la petite enfance, notamment.

Sources : Directions générales Politiques et sociétés d'État; Services à la gestion; Affaires économiques régionales; Affaires économiques internationales

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

3- Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

OBJECTIF MINISTÉRIEL

4- Promouvoir la production responsable dans les entreprises



ACTION 5

Soutenir l'adoption de pratiques de production responsable dans les entreprises

Indicateur et résultat

Nombre d'activités de soutien à l'adoption de pratiques	2
---	---

Gestes et suivis

Promotion et mise en place de réseaux Enviroclub	En continu
Formation et accompagnement d'entreprises sur l'écoconception	En continu

- Des outils d'accompagnement des entreprises ont été mis en place afin d'aider celles-ci à revoir leurs modes de production et de consommation – autant sur le plan social que sur le plan environnemental.

Réseaux Enviroclub

- Dorénavant une initiative conjointe du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherche du Canada (PARI-CNRC) et du Ministère, les réseaux Enviroclub permettront aux dirigeants de PME manufacturières de mieux comprendre les avantages de la gestion environnementale et d'expérimenter un projet d'écoefficacité.
- Les experts d'Enviroclub aident l'entreprise à définir son projet et en évaluent les retombées potentielles. Une fois le projet accepté, l'entreprise doit acquitter les frais d'inscription de 4 000 \$ pour avoir accès à trois jours de formation ainsi qu'à 80 heures de consultation et d'accompagnement pour réaliser le projet en usine. Cela correspond à l'équivalent de 14 000 \$ en services.
- Trois réseaux Enviroclub ont été mis sur pied ou sont en cours de recrutement dans les régions Centre-du-Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Estrie. Un réseau vise à accompagner environ 10 entreprises d'une même région ou d'un même secteur d'activité.

Réseaux d'apprentissage et accompagnement offerts par l'Institut de développement de produits (IDP)

- L'IDP, un partenaire du Ministère, offre aux entreprises manufacturières des formations par des réseaux d'apprentissage et des services d'accompagnement afin qu'elles intègrent les principes de l'écoconception dans des projets concrets de développement de produits.
- Les réseaux d'apprentissage mis sur pied par l'IDP de même que les services d'accompagnement qu'il offre ont permis de joindre, respectivement, 22 et 7 entreprises.
- Par ailleurs, l'IDP a présenté 23 conférences et ateliers sur le thème de l'écoconception. Plus de 1 000 personnes, dont plus de 350 provenant d'industries, ont alors été sensibilisées à ce concept.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

3- Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

OBJECTIF MINISTÉRIEL

4- Promouvoir la production responsable dans les entreprises



ACTION 6

Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes

Indicateur et résultat

Nombre d'initiatives réalisées	11
--------------------------------	----

Gestes et suivis

Mise en place de programmes d'aide	Réalisée
Offre de sessions de formation sur le marché du carbone	En cours
Soutien à l'organisation d'une activité de jumelage d'entreprises	Réalisé

- Lancée en mai 2008, la Stratégie de développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes, conjugue le développement économique et l'atteinte d'objectifs gouvernementaux. En vue de tirer profit de ce marché mondial en expansion, le Ministère et ses partenaires agissent selon les cinq axes d'intervention mentionnés ci-après :
 - Appuyer le développement des entreprises ;
 - Soutenir le développement des technologies vertes ;
 - Mettre à contribution le marché local ;
 - Favoriser l'internationalisation ;
 - Soutenir la mobilisation du secteur.
- Onze initiatives importantes, en rapport avec la stratégie, ont été menées à terme. Parmi celles-ci, on trouve :
 - l'appui à la 8^e édition d'Américana, tenue du 17 au 19 mars 2009 à Montréal. En plus d'accueillir 8 000 participants et 240 conférenciers et délégués en provenance de 60 pays, l'événement a permis de tenir 680 rendez-vous d'affaires pour 114 entreprises québécoises et 70 donneurs d'ordre étrangers dans le cadre du Forum international de jumelage d'entreprises ;
 - la mise sur pied de deux nouveaux programmes pour les entreprises : le Programme de démonstration des technologies vertes (PDTV) et le programme Technoclimat géré par l'Agence de l'efficacité énergétique ;
 - l'offre de 10 sessions de formation sur le marché du carbone durant lesquelles près de 250 participants ont pu se familiariser avec ce marché en tant qu'outil facilitant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - le soutien au lancement d'une grappe des technologies propres visant notamment à renforcer la structure industrielle, à augmenter la taille des PME, à aider à la mise en marché plus rapide des technologies vertes et à accroître leur exportation ;
 - la création du fonds de capital de risque Cycle Capital Fonds 1 pour le financement de projets de développement de technologies vertes et de production d'énergies renouvelables.
- Afin que les entreprises du Québec profitent de la demande mondiale sans cesse croissante pour les produits et les services en environnement et technologies vertes, le gouvernement du Québec a alloué, dans le cadre de cette stratégie, 284,1 millions de dollars sur une période de six ans.

Source : Direction générale de l'Industrie et du Commerce

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

5- Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

16- Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

OBJECTIF MINISTÉRIEL

6- Favoriser le développement du capital humain



ACTION 9

Travailler aux enjeux démographiques relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans le Ministère

Indicateur et résultat

Nombre d'initiatives réalisées	10
--------------------------------	----

Gestes et suivis

Renforcer les mesures de transfert d'expertise	En continu
Faciliter l'intégration du nouveau personnel	En continu
Favoriser un climat organisationnel sain	En continu
Accentuer les actions en dotation	En continu

- Dans le contexte de la réduction de la taille de l'État et du vieillissement de la population, le Ministère met l'accent sur le développement du capital humain. Le maintien ou le développement de l'expertise professionnelle est un des défis importants que doit relever le Ministère.
- Pour y arriver, il mise essentiellement sur le développement des compétences, un milieu de travail sain et dynamique et des actions ciblées de dotation. Les mesures ci-contre ont ainsi été entreprises ou mises en œuvre en 2008-2009.
- Ces initiatives contribuent également à l'objectif 26 du plan stratégique dont les résultats sont présentés à la page 36.

Compétences	Milieu de travail	Dotation
<ul style="list-style-type: none">▪ Projet pilote de transfert d'expertise ;▪ Programme de développement des habiletés de gestion ;▪ Comité ministériel de formation.	<ul style="list-style-type: none">▪ Projet pilote de diffusion de capsules d'information à l'intention du personnel ;▪ Plans d'action pour le maintien d'un climat organisationnel sain ;▪ Lancement de la table jeunesse pour les employés âgés de 35 ans ou moins ;▪ Portail santé pour la promotion de saines habitudes de vie et donnant, par exemple, l'accès en ligne à un bilan de santé et à une consultation d'un professionnel (nutritionniste, infirmière, etc.) ;▪ Trois comités de santé et sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none">▪ Concours de cadre de niveau 3 afin de satisfaire aux besoins de relève de gestion ;▪ Concours de recrutement d'agents de développement industriel afin de satisfaire aux besoins de main-d'œuvre dans différents domaines d'intervention.

Source : Direction générale des services à la gestion

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

6- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

18- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

OBJECTIF MINISTÉRIEL

7- Soutenir le développement économique local et régional



ACTION 10

Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial

Indicateur et résultat

Nombre de dispositions mises en œuvre

Le plan d'action a été approuvé en mars 2009.

Gestes et suivis

Élaboration du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des entreprises dans leurs démarches de développement durable

Achevée

Exécution d'un portrait sur la répartition des entreprises québécoises selon le secteur et le nombre d'employés

Achevée

- Le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial s'inscrit dans la mise en œuvre de la troisième activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 s'énonçant ainsi : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
- Ce plan d'action a été divisé selon quatre plans gouvernementaux visant les secteurs de la santé, de l'éducation, du monde municipal et celui des entreprises. La Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), mise sur pied en septembre 2008 et composée de huit ministères et organismes ayant pour clientèle des entreprises, a reçu le mandat d'élaborer le plan d'action destiné aux entreprises. Intitulé le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des entreprises dans leurs démarches de développement durable, ce plan a été approuvé en mars 2009 par le Comité interministériel du développement durable (CIDD), l'instance privilégiée de la concertation en matière de développement durable au gouvernement du Québec. Le CIDD réunit des représentants de tous les ministères et de certains organismes gouvernementaux.
- La TACEP identifie trois types d'actions pour satisfaire aux besoins de connaissance des entreprises. Ce sont la sensibilisation au concept de développement durable, la formation sur l'initiation à une démarche de développement durable ainsi que l'accompagnement-conseil des entreprises désirant prendre en compte les principes de développement durable et les intégrer dans leurs activités. Pour ce faire, elle s'appuiera sur des projets pilotes démontrant les gains obtenus par des entreprises qui adoptent une démarche de développement durable.
- Un portrait sur la répartition des entreprises selon le secteur et le nombre d'employés a été réalisé afin, entre autres, de repérer les entreprises à accompagner.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

L'utilisation des ressources



1- Les ressources humaines

Encore cette année, le Ministère est parvenu à livrer les compressions à la suite de départs à la retraite et, ainsi, il contribue directement à réduire la taille de la fonction publique. En 2008, le taux de remplacement autorisé pour le Ministère est de 50 % des départs à la retraite. Cela se traduit par une réduction de vingt équivalents temps complet (ETC) au cours de l'exercice. Dans les trois dernières années, le Ministère a absorbé une diminution de 67 ETC totaux¹¹ soit, 7,8 % de l'effectif actuel.

En matière de santé des personnes, le Ministère a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre son plan d'action ministériel. Ainsi, plusieurs activités ont été proposées, notamment l'aide aux employés, la prévention et le traitement des situations de harcèlement psychologique, la sensibilisation des gestionnaires à la reconnaissance et plusieurs autres activités thématiques. Les événements marquants en ce qui a trait à la santé globale des personnes sont, sans contredit, la deuxième édition du gala Mérite MDEIE qui, en novembre 2008, a connu un franc succès de même que le lancement, en janvier 2009, du Portail santé du MDEIE auquel 219 employés se sont inscrits.

Une politique ministérielle de développement des compétences est en place depuis 2006. Cette politique donne la priorité aux actions visant à maintenir à jour et à développer les ressources humaines du Ministère. Afin de coordonner le développement des compétences, un comité ministériel de formation a été relancé. Des représentants des employés se sont joints au comité et le rôle de ce dernier a été révisé afin de permettre une meilleure intégration des efforts en développement au Ministère.

Plusieurs programmes et services sont en place afin d'assurer le développement de l'expertise professionnelle, notamment : un programme de mentorat, un programme de développement des habiletés de gestion, un programme de remboursement des frais de scolarité, des services de *coaching* dans le domaine de la carrière, des congrès, colloques et conférences ainsi que de la formation à la tâche. De plus, un projet pilote débuté en 2008-2009 en matière de transfert d'expertise devrait s'étendre à l'ensemble des directions du Ministère en 2009-2010.

L'évolution de l'effectif du Ministère

L'effectif autorisé dans le Budget de dépenses, Volume II (Crédits des ministères et organismes), en date du 1^{er} avril 2008, se chiffrait à 879 ETC totaux. L'effectif final au 1^{er} avril 2009 se situe à 856 ETC totaux. Cela s'explique par :

- le transfert des postes et crédits de trois ETC des services administratifs vers le Centre de services partagés du Québec (-3 ETC)¹² ;
- la baisse de 20 ETC réguliers en raison des départs à la retraite et du taux de remplacement d'un ETC sur deux fixé par le Conseil du trésor (-20 ETC).

Le graphique 1 ci-dessous illustre l'évolution de l'effectif total autorisé au 1^{er} avril des années 2007 à 2009.

Graphique 1 – Évolution de l'effectif total autorisé au 1^{er} avril de chaque année



La répartition de l'effectif par grandes activités

Le tableau 1 ci-contre illustre l'évolution de l'effectif total autorisé et de la consommation réelle du Ministère pour la période allant du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2009.

L'écart entre les effectifs autorisés et utilisés s'explique principalement par la vacance de postes. En effet, la concurrence sur le marché du travail est en croissance. Le Ministère doit faire preuve d'un esprit d'innovation et de créativité pour régler les difficultés inhérentes à l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.

Tableau 1 – Évolution de l'effectif en ETC par direction générale au 31 mars de chaque année

Directions générales	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	ETC total autorisé	Consommation réelle	ETC total autorisé	Consommation réelle	ETC total autorisé	Consommation réelle
Bureau du sous-ministre	36	34,7	59	58,4	54	41,5
Communications et services à la clientèle	29	27,3	28	33,1	28	32,5
Services à la gestion	124	140,7	120	128,1	117	122,1
Politiques et sociétés d'État	104	99,5	104	84,8	95	98,7
Industrie et Commerce	135,5	123,9	132,5	116,5	128	120,2
Affaires économiques internationales	86	84,9	83	84,1	88	84,6
Affaires économiques régionales	260	237,9	231	205,0	226	217,0
Recherche, Innovation, Science et société	129,5	115,8	126,5	102,8	124	99,5
Sous-total	904	864,7	884	812,8	860	816,1
Conseil de la science et de la technologie	19	18,2	19	20,8	19	20,4
TOTAL	923	882,9	903	833,6	879	836,5

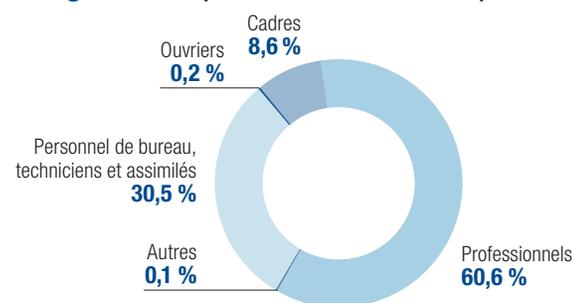
Les prévisions pour les départs à la retraite

En ce qui concerne l'année 2009-2010, les prévisions au Ministère sont de 59 départs¹³ à la retraite. Ce nombre représente une diminution de 6,9 %¹⁴ de l'effectif au cours de l'année. En 2010-2011 et en 2011-2012, le nombre de départs à la retraite prévus est respectivement de 47 et de 45.

La répartition de l'effectif par catégorie d'emploi

La figure 2 ci-contre présente, par catégorie d'emploi au 31 mars 2009, la répartition de l'effectif en place¹⁵ au Ministère. À cette date, le Ministère employait 917 personnes. Ces données comprennent le personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire.

Figure 2 – Répartition de l'effectif en place au 31 mars 2009



13- Prévisions basées sur des données du 1^{er} avril 2009. | **14-** L'effectif au 1^{er} avril 2009 est de 856 ETC totaux. | **15-** L'effectif en place peut différer de l'effectif total autorisé, lequel apparaît dans le Budget de dépenses, Volume II (Crédits des ministères et organismes), déposé à l'Assemblée nationale. L'effectif à l'emploi comprend les personnes qui travaillent au Ministère. Quant à l'effectif total autorisé, il représente le nombre de postes accordés annuellement au Ministère par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ces postes sont comptabilisés en ETC, donc ramenés sur la base d'un travail annuel de 35 heures par semaine.

La planification des ressources humaines et la gestion par compétence

Le Ministère a continué de mettre en œuvre des stratégies découlant de la démarche de planification des ressources humaines amorcée en 2005 pour s'assurer de disposer en tout temps de l'effectif requis en quantité et en qualité. L'année 2008 était la dernière année du cycle de planification initialement prévu pour 3 ans. Parmi ces stratégies, notons la création d'une liste de candidatures pour des postes d'encadrement, la publication d'une réserve de conseillers en développement économique et la réalisation d'interventions ciblées de développement d'habiletés de gestion auprès des jeunes cadres.

De l'information complémentaire sur la planification des ressources humaines et sur la gestion par compétence est fournie à l'objectif 26 du Plan stratégique 2009-2011.

La formation et le développement du personnel

En 2008-2009, un montant de 1 070 850 \$ a été consacré aux activités de formation et de développement du personnel.

Par ailleurs, pour l'année civile 2008, le Ministère a consacré 1,52%¹⁶ de sa masse salariale au développement et au maintien de l'expertise de son personnel. Ce pourcentage est supérieur à l'objectif de 1 % fixé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Pour 2008-2009, 3,8 jours¹⁷ sont consacrés aux activités de développement par équivalent temps complet (ETC).

Tableau 2 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité

Champs d'activité	Montants alloués (\$)	Pourcentage (%)
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	107 004	10,0
Accueil	13 729	1,3
Développement de carrière	50 817	4,7
Préparation à la retraite	42 457	4
Favoriser le développement des compétences	343 887	32,1
Formation à la tâche et transfert d'expertise	50 670	4,7
Congrès, colloques et conférences	165 312	15,5
Autres	127 905	11,9
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	46 058	4,3
Cours de français	7 260	0,7
Cours d'anglais	22 517	2,1
Autres langues	16 281	1,5
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	238 525	22,3
Bureautique	23 526	2,2
Technologies de développement	11 841	1,1
Clientis et Discoverer	100 846	9,4
SAGIR	71 311	6,7
Autres	31 001	2,9
Soutenir le développement des habiletés de gestion	213 378	19,9
Programme de formation à la gestion publique	106 713	10,0
Programme de formation pour professionnel en situation de gestion	101 777	9,5
Autres	4 888	0,4
Soutenir les professionnels dans leurs interventions auprès des entreprises	121 998	11,4
Formations offertes par la Direction du développement des entreprises	121 998	11,4
TOTAL	1 070 850	100,0

16- Pour les besoins de l'application de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le pourcentage est calculé par année civile et non par année financière. Pour 2008, le pourcentage obtenu résulte de la division du montant des activités de développement admissibles en vertu de la Loi (833 060 \$) par la masse salariale qui se chiffre à 54 895 963 \$. | **17-** Au total de l'année, 3 216,1 jours ont été consacrés au développement pour un total de 836,5 équivalents temps complet (ETC).

Les initiatives mises en œuvre pour les personnes

À la suite du sondage sur le climat de travail mené à l'automne 2007, des plans d'action ont été élaborés par les employés, dans chacune des directions générales, afin de proposer des mesures correspondant exactement aux besoins et préoccupations exprimés par le personnel. Ainsi, l'année 2008-2009 a été marquée par l'identification des actions prioritaires, de même que par la mise en œuvre de ces actions.

Pour l'année 2008-2009, le taux de mouvements¹⁸ et le taux d'absence¹⁹ des employés du Ministère sont respectivement de 22,6 % et de 23,5 %.

2- Les ressources financières

Le budget de dépenses du Ministère

2008-2009		2007-2008
(initial)	(révisé)	(initial)
790,4 M\$	771,7 M\$	758,1 M\$

Si l'on compare les budgets de dépenses initiaux de 2007-2008 et de 2008-2009, on note une augmentation de 4,3 %, principalement attribuable aux crédits ajoutés pour la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Au cours de l'exercice 2008-2009, afin de tenir compte de décisions gouvernementales comportant notamment une cible d'économie, le budget de dépenses a été réduit à 771,7 millions de dollars.

La comparaison des dépenses probables avec le budget de dépenses

Pour 2008-2009, les dépenses probables²⁰ de 972,3 millions de dollars ont excédé de 200,6 millions de dollars le budget de dépenses révisé. Cet écart provient principalement du contexte économique et financier exigeant auquel le Ministère a dû faire face, notamment au cours des mois de janvier à mars 2009 de l'exercice financier. Ainsi, avec un objectif de gestion responsable, le Ministère a prévu une provision plus importante pour les pertes sur les interventions financières d'Investissement Québec garanties par le gouvernement du Québec.

La comparaison des dépenses 2008-2009 et 2007-2008

Comparativement aux dépenses réelles 2007-2008, les dépenses probables 2008-2009 ont augmenté de 266,6 millions de dollars, soit une progression de 38 %. La variation s'explique principalement par :

- Une portion de cette augmentation, soit 211,7 millions de dollars²¹, est notamment imputable aux nouvelles interventions financières garanties par le gouvernement, dont celles autorisées pour les mandats gouvernementaux, le nouveau programme Renfort et le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI).
- L'autre portion concerne l'appui au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation qui s'est accentué en raison des stratégies suivantes :

	Augmentation des dépenses par rapport à 2007-2008
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	26,4 M\$
Stratégie pour le développement de toutes les régions	11,8 M\$
Plan d'action en faveur du secteur manufacturier	7 M\$

Une information plus détaillée sur le budget de dépenses, les dépenses et les montants versés selon les programmes d'aide financière est présentée dans les pages ci-après.

18- Ce taux inclut les mouvements suivants : recrutement, mutation, promotion, départ, reclassement, réorientation et rétrogradation. | **19-** Ce taux correspond au nombre d'années personnes d'absences par rapport au nombre d'années personnes en lien d'emploi pendant la période visée. | **20-** Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification, effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement, ne seront pas finalisés. | **21-** Ce montant correspond aux différences constatées aux éléments de programme 7, 8 et 9 que l'on trouve au tableau 3 – Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire.

Tableau 3 – Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire

Programmes d'aide financière	Budget de dépenses révisé 2008-2009 ²² (000 \$)	Dépenses probables 2008-2009 ²³ (000 \$)	Dépenses réelles 2007-2008 (000 \$)
PROGRAMME 1			
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation			
Élément 1. Direction et services à la gestion	38 705,5	38 693,8	40 095,0
Élément 2. Développement des politiques et aide à l'entrepreneuriat	33 443,4	32 519,8	28 080,7
Élément 3. Développement des secteurs industriels	25 516,8	20 373,9	18 839,0
Élément 4. Développement des marchés	17 423,1	16 017,1	13 425,8
Éléments 5 et 10. Développement économique en région et services aux entreprises	128 813,6	124 158,5	105 407,7
Élément 6. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	139 869,6	126 718,0	106 509,5
Élément 7. Investissement Québec	98 193,1	276 957,4	133 212,0
Élément 8. Fonds pour l'accroissement de l'investissement et la relance de l'emploi (FAIRE)	39 700,0	88 988,9	55 473,2
Élément 9. Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI)	62 639,5	60 606,9	26 178,5
Sous-total	584 304,6	785 034,3	527 221,4
PROGRAMME 2			
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation			
Élément 1. Fonds de recherche en santé du Québec	76 700,0	76 700,0	74 025,0
Élément 2. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	48 832,9	48 832,9	46 232,9
Élément 3. Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	49 419,7	49 419,7	47 019,7
Élément 4. Centre de recherche industrielle du Québec	10 250,0	10 250,0	9 250,0
Élément 5. Conseil de la science et de la technologie	2 165,1	2 107,1	1 984,1
Sous-total	187 367,7	187 309,7	178 511,7
TOTAL DU MINISTÈRE	771 672,3	972 344,0	705 733,1

²²- Le budget de dépenses révisé 2008-2009 ci-dessus tient compte des ajustements relatifs à des recours au Fonds de suppléance, des transferts entre ministères et autres décisions gouvernementales survenues au cours de l'exercice.

²³- Les données de 2008-2009 ne sont pas vérifiées et elles sont sujettes à des changements tant que les Comptes publics du gouvernement n'auront pas été publiés.

La description des programmes et commentaires afférents

PROGRAMME 1 : Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Le programme regroupe l'ensemble des budgets et des dépenses alloués aux unités administratives du Ministère, y compris ceux d'Investissement Québec. Il a pour but de susciter et de soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, pour intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale, et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il cherche à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

La comparaison des dépenses 2008-2009 et 2007-2008

Pour ce programme, les dépenses ont augmenté de 257,8 millions de dollars par rapport à 2007-2008. Une portion de cette augmentation, soit 211,7 millions de dollars, est notamment imputable aux nouvelles interventions financières garanties par le gouvernement, dont celles autorisées pour les mandats gouvernementaux, le nouveau programme Renfort et le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI). L'autre portion, soit 46,1 millions de dollars, est imputable, principalement, à la mise en œuvre de stratégies dont les suivantes : la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation²⁴ (18,7 millions de dollars), la Stratégie pour le développement de toutes les régions (11,8 millions de dollars) et le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier (7 millions de dollars).

PROGRAMME 2 : Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Le programme regroupe les budgets des organismes relevant du Ministère et dédiés aux activités liées à la recherche et à l'innovation.

Ce programme vise, principalement, le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation des chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec, pour soutenir, auprès des entreprises, son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation.

La comparaison des dépenses 2008-2009 et 2007-2008

Pour le programme 2, on note une augmentation des dépenses de 8,8 millions de dollars par rapport à 2007-2008. Elle s'explique, principalement, par l'ajout de crédits liés à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (7,7 millions de dollars) et par l'augmentation de la subvention annuelle versée au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) (1 million de dollars).

²⁴ Les dépenses attribuables à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation sont réparties dans le programme 1 (18,7 millions de dollars) et dans le programme 2 (7,7 millions de dollars), pour un total de 26,4 millions de dollars.

Les aides financières versées

La ventilation des montants versés, au cours des deux derniers exercices, dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère, est présentée dans le tableau ci-dessous. Ces montants sont classés selon la structure budgétaire du Ministère.

Tableau 4 – Montants versés par le Ministère, en 2008-2009 et 2007-2008, selon les programmes d'aide financière

Programmes d'aide financière	Dépenses probables 2008-2009 (000 \$)	Dépenses réelles 2007-2008 (000 \$)
PROGRAMME 1		
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation		
Aide aux entreprises (1)	21 617,5	12 043,2
Mesures de soutien à la recherche - autres (2)	73 303,0	59 221,0
Soutien à la relève et à la promotion de la culture scientifique (2)	4 530,2	5 519,6
Soutien à la valorisation des résultats de recherche (2)	37 845,4	31 998,3
Soutien à l'entrepreneuriat	14 699,6	14 738,4
Soutien à l'investissement et au développement des créneaux d'excellence et aux centres locaux de développement (1)	84 914,1	71 303,3
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	11 475,6	10 200,5
Autres aides financières (3)	7 114,2	16 874,0
PROGRAMME 2		
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation		
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	10 250,0	9 250,0
Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) (2)	76 700,0	74 025,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) (2)	49 419,7	47 019,7
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) (2)	48 832,9	46 232,9
TOTAL	440 702,2	398 425,9

Tableau 5 – Explications des écarts importants observés entre les dépenses d'aide financière 2008-2009 et 2007-2008

Notes	Explications
(1)	L'augmentation nette de 23,2 millions de dollars de ces types de dépenses est attribuable, principalement, à la Stratégie pour le développement de toutes les régions (11,8 millions de dollars), au Plan de soutien au secteur forestier (5,5 millions de dollars) et à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (3,6 millions de dollars). Les programmes touchés par cette augmentation nette sont l'Aide aux entreprises, le Soutien à l'investissement et au développement des créneaux d'excellence et le Soutien aux centres locaux de développement.
(2)	Les dépenses enregistrées en 2008-2009 pour les mesures de soutien à la recherche - autres, de soutien à la valorisation des résultats de recherche, de soutien à la relève et à la promotion de la culture scientifique et des trois fonds de recherche sont de 290,6 millions de dollars, soit 26,6 millions de dollars de plus qu'en 2007-2008. Cette augmentation est attribuable, principalement, à la hausse des dépenses liées à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Cette stratégie renforce et diversifie l'aide à la recherche et à l'innovation en ajoutant des crédits budgétaires de plus de 400 millions de dollars, en plus d'investir 420 millions de dollars dans les infrastructures de recherche et 80 millions de dollars en crédits d'impôt.
(3)	Les dépenses à la rubrique «Autres aides financières versées» ont diminué de 9,8 millions de dollars en 2008-2009. Cet écart est lié, principalement, à la réduction des aides accordées à SOQUEM inc. et à Ubisoft Divertissements inc.

3- Les ressources informationnelles

Une large part des travaux relatifs aux ressources informationnelles visait d'abord la poursuite de projets déjà amorcés ainsi que l'évolution de l'actif informationnel en place. En 2008-2009, les projets et les activités pour lesquels les efforts les plus importants ont été déployés sont principalement :

- le développement, l'entretien et l'évolution d'applications;
- la contribution au déploiement du gouvernement en ligne;
- l'évolution des environnements technologiques;
- la gestion documentaire.

Certains de ces projets et activités sont également décrits, à la page 35, dans les résultats du Plan stratégique à l'objectif 25 intitulé Mettre en place des pratiques, des outils et des services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services au Ministère.

Pour exécuter ces travaux, des dépenses de l'ordre de 3,3 millions de dollars ont été nécessaires. Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ces dépenses.

Tableau 6 – Dépenses en ressources informationnelles par catégorie

Contrats	Dépenses		Explications des écarts importants observés
	2008-2009	2007-2008	
Services professionnels en développement	1 084 409	832 907	En 2007-2008, affectation de 117 000 \$ d'activités de développement au budget de services professionnels en technologie. Le volume d'activités d'entretien et d'évolutions mineures a été plus important en 2008-2009 compte tenu des travaux pour le projet Clientis.
Services professionnels en technologie	802 839	920 804	En 2007-2008, affectation de 117 000 \$ d'activités de développement au budget de services professionnels en technologie. Le volume d'activités d'entretien et d'évolutions mineures est du même ordre pour les deux années financières.
Services professionnels en gestion documentaire	297 140	72 213	En 2008-2009, réalisation du projet de transfert à la Bibliothèque Cécile-Rouleau pour une valeur de 202 000 \$.
Formation et accompagnement du personnel de la Direction des ressources informationnelles	73 615	75 559	—
Coûts d'entreposage au Centre de documents semi-actifs	42 783	39 984	—
Services professionnels en planification et sécurité	20 787	52 757	En 2007-2008, réalisation de deux projets (deuxième étape du projet Analyse et support à la gestion et test d'intrusions et Audit de sécurité de l'information) comparativement à un seul projet en 2008-2009 (première étape du projet de sensibilisation du personnel à la sécurité de l'information).
Entretien et réparation du parc informatique	17 001	18 000	—
Hébergement des sites Internet	600	2 400	—
Équipement pour le Ministère et fonctionnement de la direction			
Acquisition et renouvellement de logiciels, de licences et de documentation	582 367	689 249	En 2007-2008, acquisitions et renouvellement de licences plus importants.
Fournitures, pièces et composants du parc informatique (incluant les ordinateurs de table)	244 336	109 651	En 2007-2008, les ordinateurs de table étaient considérés comme des dépenses d'immobilisation alors qu'en 2008-2009 ils sont devenus des dépenses de fonctionnement (coût unitaire de moins de 1 000 \$). En 2008-2009, les acquisitions d'ordinateurs de table ont représenté une somme de 145 023 \$.
Fonctionnement* de la Direction des ressources informationnelles	123 961	207 716	En 2007-2008, des dépenses pour une valeur de 67 459 \$ ont été affectées au budget de fonctionnement de la direction au lieu de l'être au budget Acquisition, renouvellement de logiciels, de licences et de documentation.
TOTAL	3 289 838	3 021 740	

* Exclut la masse salariale du personnel.

La gestion documentaire

La gestion des documents

À la fin de l'année 2008-2009, le projet ayant pour but d'uniformiser le classement des dossiers papier, en conformité avec le plan de classification ministériel, est entré dans son étape finale de livraison. Ainsi, l'intégration des dossiers de l'ensemble des directions générales du Ministère devrait être achevée au cours de 2009-2010.

Pour 2008-2009, les efforts associés à ce projet sont de près de 2 000 jours-personnes.

Par ailleurs, pour combler les besoins inhérents au nombre croissant d'utilisateurs du système de gestion documentaire, les données ont été migrées vers une version plus performante du logiciel.

La gestion électronique de documents (GED)

Un dossier d'affaires, pour la mise en œuvre d'une solution ministérielle de gestion électronique de documents, a été déposé en version préliminaire pour discussion avec les instances centrales du gouvernement. Parallèlement à ces discussions, un projet pilote visant à expérimenter la solution anticipée a été amorcé et il se poursuivra en 2009-2010.

En 2008-2009, les efforts associés à ce projet sont de 50 jours-personnes.

Le développement, l'entretien et l'évolution d'applications

Les principales applications qui ont fait l'objet d'un développement ou d'une évolution significative sont :

- une interface permettant le transfert de données entre le Fichier ministériel des contrats et SAGIR (Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources) a été implantée en décembre 2008 (efforts de 70 jours-personnes);
- le Système d'information sur les infrastructures de recherche du Québec (SIIR), un projet de prestation électronique de services, implanté en décembre 2008. Il est destiné à une clientèle interne et externe formée de plus de 2 000 chercheurs répartis à travers le Québec (efforts de 26 jours-personnes).

Par ailleurs, les travaux suivants, exécutés en 2008-2009, constituent les étapes préliminaires à des développements à venir :

	Efforts (jours-personnes)
Amorce de la refonte des répertoires d'entreprises dans le but de diffuser plus rapidement dans Internet une information à jour.	210
Élaboration d'un plan d'action orientant l'évolution du système Clientis pour les deux prochaines années.	200
Réalisation d'une analyse préliminaire portant sur l'inscription en ligne à des formations, faite par la clientèle elle-même.	26
Finalisation de l'analyse préliminaire pour la délivrance en ligne des permis de remboursement. L'analyse ayant été concluante, une application sera faite afin de permettre aux clients, souvent étrangers, d'obtenir plus rapidement leurs permis. Un gain d'efficacité dans le processus de traitement des demandes est également escompté.	20

L'évolution des environnements technologiques

En plus d'assurer la continuité des opérations et de toujours offrir un très haut degré de disponibilité des environnements technologiques, des travaux ont été menés afin de livrer de nouvelles technologies et d'améliorer la sécurité des systèmes en opération. Concrètement, le Ministère a terminé la mise en place du site de relève qui permettra d'assurer la continuité des opérations et des systèmes essentiels, advenant un sinistre dans une des salles de serveurs du Ministère, ce qui représente un effort de 55 jours-personnes.

Des travaux, entrepris avec un nouveau fournisseur de télécommunication, ont permis de régler différents problèmes, tels que des lenteurs excessives d'applications bureautiques et l'impossibilité d'implanter la téléphonie IP dans trois bureaux (Chandler, New Carlisle et Montmagny). Afin de pouvoir livrer ce service, des efforts de 30 jours-personnes ont été requis.

Enfin, un projet pilote de Web-conférence a été livré dans le but de permettre aux conseillers de Québec ou de Montréal de communiquer, à l'aide de caméras, avec des entreprises ou des conseillers en région. Ce projet pilote a donné des résultats au-delà des attentes et sera déployé à l'ensemble de la clientèle du Ministère en 2009-2010. Des efforts correspondant à 55 jours-personnes ont été nécessaires pour livrer ce service.

La contribution au déploiement du gouvernement en ligne

Dans l'optique de rendre ses produits et services davantage accessibles, le Ministère a mis en œuvre des projets mettant le Web à profit. Parmi ceux-ci, mentionnons les suivants :

- le démarrage de la refonte des répertoires d'entreprises permettant de diffuser plus rapidement dans Internet une information à jour;
- la mise en onde du système d'information sur les infrastructures de recherche du Québec (SIIR);
- les travaux préliminaires permettant l'inscription en ligne, par la clientèle, à des formations;
- la réalisation d'une analyse préliminaire pour la délivrance en ligne des permis de remboursement.

4- L'information diffusée dans Internet

Le site Internet ministériel

La démarche d'enrichissement du site Web principal du Ministère s'est poursuivie par la simplification, la réorganisation et l'adaptation aux personnes handicapées de nombreux contenus ainsi que par la diffusion de nouveaux outils. Parmi ceux-ci, soulignons :

- l'ajout de cartes de localisation des bureaux régionaux, principaux points de service du Ministère;
- la mise en ligne systématique de l'ensemble des missions commerciales à l'étranger;
- la création de bulletins d'information auxquels il est possible de s'abonner facilement;
- l'ajout d'une importante section sur les infrastructures de recherche au Québec;
- la mise en place d'une salle de presse intégrant des fils de nouvelles RSS.

Selon certains indicateurs, notamment l'enquête NETendances 2008 du CEFRIQ, l'utilisation d'Internet au Québec enregistre un plafonnement et ce phénomène n'est pas sans répercussions sur la fréquentation du site du Ministère. En effet, le nombre de visites mensuelles a cessé d'augmenter; il est stable depuis 2006-2007 après avoir connu une période de forte croissance. Par contre, l'exhaustivité des visites est à la hausse puisque, comparativement à l'an dernier, la durée moyenne des visites est supérieure de plus de trois minutes et le nombre de pages vues par visite a crû de plus de 50%. En se tournant vers de nouvelles façons de faire, comme les fils RSS et les abonnements aux infolettres, le Ministère entend maximiser l'impact de ses communications interactives.

Tableau 7 – Fréquentation du site Internet ministériel, de 2006-2007 à 2008-2009

Indicateurs opérationnels	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Moyenne quotidienne des visites	4 643	5 301	4 745
Nombre de pages vues par visite	5,99	3,53	3,39
Durée moyenne d'une visite	16 min, 26 s	12 min, 50 s	10 min, 43 s
Moyenne de visites mensuelles	141 220	161 246	144 341
Nombre de fichiers téléchargés	722 107	210 544	n. d.

En outre, l'outil de diffusion des contenus, implanté en 2007, s'est révélé très performant. Il rend de nouvelles fonctionnalités disponibles et les contenus sont diffusés avec une plus grande flexibilité. Cet outil gratuit, issu du monde du logiciel libre, a déjà permis également de réduire, de façon importante, les coûts d'entretien et de développement en comparaison avec l'ancien système utilisé puisque les ressources internes ont acquis une maîtrise suffisante pour ne recourir qu'occasionnellement aux services de firmes externes.

Enfin, le Ministère a entrepris, en 2008-2009, une enquête sur les besoins de ses clientèles qui se traduira par un remodelage complet des contenus du site Internet. Ce virage clientèle permettra de répondre encore mieux aux besoins de celles-ci.

Les sites Internet thématiques

Le Ministère diffuse également des sites Web thématiques :

Montréal collections (www.montrealcollections.com)

Lancé en mars 2006, ce site s'adresse à une clientèle d'acheteurs et d'agents manufacturiers du secteur de la mode aux États-Unis. Il présente l'offre québécoise dans le domaine de la mode.

L'achalandage mensuel moyen pour 2008-2009 est de **5 496 visites**.

Expertise Recherche Québec (www.erq.gouv.qc.ca)

Ce site s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'améliorer le suivi de la recherche et de l'innovation. ERQ est un système d'information qui dresse la carte des compétences en recherche universitaire et qui fournit un ensemble d'indicateurs sur la recherche au Québec, de même que sur ses forces, son financement et ses retombées.

L'achalandage mensuel moyen pour 2008-2009 est de **2 924 visites**.

5- Les ressources matérielles

Le Ministère a poursuivi ses travaux de regroupement du personnel et d'optimisation de ses espaces. Le Ministère a donc pu rétrocéder des espaces au 1150, Grande-Allée Ouest à Québec (753,86 m²), au 11535, 1^{re} Avenue Est, Saint-Georges-de-Beauce (70,41 m²) et d'une partie d'un entrepôt situé au 1665, boul. Wilfrid-Hamel à Québec (53,79 m²).

Les bureaux de la Direction régionale du Nord-du-Québec ont été déménagés à la suite d'une nouvelle entente de partage de locaux entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le MDEIE. Il en va de même pour la Direction régionale des Laurentides qui a été déménagée après qu'une occasion, dans le domaine de l'immobilier, lui ait été proposée par la Société immobilière du Québec (SIQ).

Tout au cours de l'année, afin d'améliorer le service à la clientèle, le Ministère a poursuivi l'implantation de la téléphonie IP (intégration de la voix et des données informatiques dans un seul réseau) dans les régions administratives des Laurentides, de la Montérégie, de Lanaudière, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les exigences législatives et gouvernementales



La partie IV couvre certaines exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte.

Celles-ci touchent les sujets suivants :

1. l'égalité entre les femmes et les hommes ;
2. l'accès à l'égalité en emploi ;
3. l'allègement réglementaire et administratif ;
4. l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;
5. la lutte contre les changements climatiques ;
6. l'administration de certaines lois ;
7. la politique linguistique ;
8. l'éthique ;
9. le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.

1- L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère a contribué à trois des actions du Plan d'action 2007-2010 Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait annoncé par le gouvernement en septembre 2007.

Voici les résultats 2008-2009 pour chacune de ces actions.

Objectif : **Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire.**

Actions	Résultats et commentaires
<p>15. Maintenir et intensifier les efforts pour favoriser l'accès des filles à des formations d'avenir, en particulier dans les sciences et les techniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide financière à des projets et activités portant sur la relève féminine dans les sciences et les technologies : <ul style="list-style-type: none"> - Concours « Chapeau les filles ! » et volet « Excelle science » : 46 500 \$ relevant du Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et de la relève en science et en technologie et du Programme d'aide à l'entrepreneuriat ; - « Les filles et les sciences : un duo électrisant ! » : 5 000 \$ pour cet événement multirégional (Québec, Montréal, Rimouski et Sherbrooke). ■ Aide financière triennale 2007-2010 à la mission de base d'organismes en relève féminine, Les Scientifines (241 350 \$), ainsi qu'à l'Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (20 000 \$). ■ Promotion ciblée pour des appels de candidatures féminines en vue des Prix du Québec.
<p>18. Permettre au comité interministériel pour la progression des femmes dans les sciences et les technologies de poursuivre ses travaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Publication, en mai 2008, du Plan d'action interministériel 2007-2010 pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies qui compte 51 actions dont 24 initiatives visant à répondre aux réalités et aux besoins reconnus par les milieux concernés comme, par exemple, les réseaux scolaires. ■ De nombreux partenaires du milieu ainsi que les huit ministères qui ont participé à l'élaboration du plan d'action se joignent au MDEIE pour sa mise en œuvre.

Objectif : **Soutenir l'entrepreneuriat des femmes.**

Actions	Résultats et commentaires
30. Continuer à soutenir les organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les organismes de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF), organismes à but non lucratif, ont pour mission d'aider des femmes à mettre sur pied leur propre entreprise dans leur région. ▪ Les ORSEF ont permis, notamment, de financer sous forme de prêts 46 projets d'entrepreneures, de créer 127 emplois, de maintenir 204 emplois, de répondre à près de 900 demandes de soutien et de conseils ainsi que de faire participer 988 femmes à des activités de réseautage et 1 154 femmes à des activités de formation et de sensibilisation. ▪ Dans son budget 2009-2010 de mars 2009, le gouvernement a fait de l'entrepreneuriat féminin une priorité en annonçant un investissement de trois millions de dollars supplémentaires sur deux ans.

2- L'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus quant à l'accès à l'égalité en emploi au Ministère.

Les données globales sur l'embauche

Embauche totale au cours de la période 2008-2009

	Réguliers*	Occasionnels**	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	28	106	44	5

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2009

Effectif total (personnes)	794
----------------------------	-----

* Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

** Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Les résultats relatifs aux personnes faisant partie de groupes cibles

L'objectif gouvernemental d'embauche pour l'ensemble des groupes cibles: atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont membres des communautés culturelles et des populations anglophones et autochtones ou qui sont des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 8 – Taux d'embauche des membres des groupes cibles par statut d'emploi, en 2008-2009

Statuts d'emploi	Embauche totale 2008-2009	Nombre d'embauches de membres de groupes cibles en 2008-2009					Taux d'embauche par statut d'emploi* (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	TOTAL	
Réguliers	28	7	0	0	0	7	25,0
Occasionnels	106	8	0	0	2	10	9,4
Étudiants	44	7	0	0	1	8	18,2
Stagiaires	5	2	0	0	0	2	40,0

* Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2008-2009 dans le statut d'emploi.

Comme l'indique le présent tableau, le Ministère a atteint ou a dépassé l'objectif gouvernemental de 25 % pour deux des quatre statuts d'emploi. En effet, le recrutement de personnes avec un statut d'emploi Régulier (7/28) a atteint 25,0 % et le recrutement de stagiaires (2/5) a atteint 40,0 %.

Tableau 9 – Taux d'embauche global des membres des groupes cibles* par statut d'emploi, de 2006-2007 à 2008-2009

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2008-2009	25,0	9,4	18,2	40,0
2007-2008	27,0	13,3	27,7	14,3
2006-2007	23,5	9,6	16,7	38,5

* Membres des communautés culturelles et des populations anglophones et autochtones ou des personnes handicapées

Tableau 10 – Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier: résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Les objectifs de représentativité pour certains groupes cibles: pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Groupes cibles	2009		2008		2007	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	59	7,4	51	6,2	37	4,3
Autochtones	2	0,3	2	0,2	2	0,2
Anglophones	5	0,6	4	0,5	4	0,4
Personnes handicapées	7	0,9	9	1,1	8	0,9

Le Ministère s'efforce d'assurer une meilleure représentation des diverses composantes de la société québécoise. Quoique la cible gouvernementale de 9 % n'ait pas été atteinte, la représentativité des membres des communautés culturelles au sein de son effectif est passée de 4,3 % en 2007 à 6,2 % en 2008 pour atteindre 7,4 % en 2009.

La cible gouvernementale relative à la représentativité pour les personnes handicapées (2 %) n'a pas été atteinte; le Ministère affiche un taux de représentativité de 0,9 % en 2009.

Tableau 11 – Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier: résultats par catégorie d'emploi, au 31 mars 2009

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel*		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel ouvrier		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	1	0,1	51	6,4	1	0,1	6	0,8	0	0,0	59	7,4
Autochtones	0	0,0	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	2	0,3
Anglophones	2	0,3	3	0,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	0,6
Personnes handicapées	0	0,0	4	0,5	1	0,1	2	0,3	0	0,0	7	0,9

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Les résultats relatifs aux femmes

Tableau 12 – Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi, en 2008-2009

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	12	70	33	3	118
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2008-2009 (%)	42,9	66,0	75,0	60,0	64,5

Tableau 13 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars 2009

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	79	491	96	126	2	794
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	22	197	71	120	0	410
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	27,8	40,1	74,0	95,2	0,0	51,6

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Afin de favoriser la gestion de la diversité, le Ministère met en œuvre un Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).

	2008-2009
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohortes de 2008)	1
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2009)	1

3- L'allégement réglementaire et administratif

Dans l'optique d'un allégement administratif pour les promoteurs de projets de développement économique majeurs, le Ministère a continué d'offrir son service d'accueil et d'orientation, notamment à l'aide de la ligne 1 866 PROJET9.

Par ailleurs, le Ministère participe à la mise en œuvre de deux mesures du Plan d'action gouvernemental 2004-2007 en matière d'allégement réglementaire et administratif (ci-après appelé le Plan d'action) qui n'étaient pas encore réalisées l'an dernier ainsi que d'une mesure de la Stratégie gouvernementale de développement économique L'Avantage québécois qui vise la réduction des coûts des formalités administratives imposées aux entreprises d'ici 2010.

Mesures gouvernementales	Résultats et commentaires
Associer le Conseil des partenaires économiques ²⁵ au suivi et à l'évolution du Plan d'action et de la politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif.	Mesure réalisée. Le Conseil des partenaires économiques a été informé des progrès accomplis.
Évaluer les conséquences du nouveau règlement sur la machinerie de production.	Responsabilité partagée avec le ministère du Travail. Mesure suspendue en raison de deux contestations de l'application de ce règlement devant le Commissaire de l'industrie de la construction en 2005. Les décisions relatives à ces plaintes ont été rendues au début de 2008. Rappelons que les modifications relatives à l'installation et à l'entretien de la machinerie de la production ont été apportées, en 2003, au Règlement d'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (c. R-20, r.1).
Réduire d'encore 20 %, de 2005 à 2010, les coûts des formalités administratives imposées aux entreprises	Le Ministère participe à l'effort global, coordonné par le ministère du Conseil exécutif, impliquant dix-sept autres ministères et organismes du gouvernement du Québec. Les modifications apportées en 2005 à la Loi sur les coopératives ont supprimé trois exigences réglementaires pour les coopératives (rapport d'assemblée d'organisation, avis de changement d'adresse et avis du changement de conseil d'administration). Depuis ces changements, le Ministère n'impose plus que trois formalités administratives aux entreprises. Deux de celles-ci concernent les coopératives et la troisième découle de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés. Le coût annuel engendré par ces formalités représente moins de 0,1 % du coût total des exigences réglementaires de l'ensemble des ministères et organismes visés par la mesure de réduction.

25- Le Conseil est formé de dirigeants d'entreprises, de représentants des milieux financiers, des syndicats ainsi que d'associations industrielles et professionnelles pour, au besoin, conseiller le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur les correctifs à apporter aux moyens mis de l'avant pour l'atteinte des cibles.

4- L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

L'accès à l'information

Au cours de l'exercice 2008-2009, 52 demandes d'accès à l'information ont été traitées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Nombre de demandes traitées dans les vingt jours suivant la date de réception	42
Nombre de demandes traitées dans un délai prolongé de dix jours	10
Nombre de demandes de révision soumises à la Commission d'accès à l'information (CAI)	3

La protection des renseignements personnels

Le Comité ministériel sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information a tenu deux réunions au cours de l'exercice financier. Le comité a d'abord revu, sur la base des exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, publié le 14 mai 2008, son nom, son mandat et sa composition. Le comité a consacré une bonne part de ses travaux aux mécanismes de mise en œuvre du règlement. Un sous-comité, composé de représentants de toutes les directions générales du Ministère, a été constitué dans le but de bien cerner diverses facettes de l'application du règlement et de conseiller ainsi le comité ministériel.

Parmi ses autres travaux, le comité a œuvré à la mise à jour de la politique de sécurité de l'information du Ministère. Le comité a aussi mis sur pied un comité de travail chargé de le conseiller sur la vérification proactive de l'utilisation d'Internet au Ministère. En outre, le comité s'est intéressé, lors de chacune de ses réunions, à la mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation sur les obligations et les pratiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Des activités de formation, l'une destinée à l'ensemble du personnel du Ministère et l'autre, créée à l'intention des cadres, seront offertes au cours des prochains mois. De plus, le comité a été saisi de la mise à jour de l'inventaire des fichiers de renseignements personnels détenus par le Ministère et de la constitution des registres de communication de renseignements personnels.

Enfin, il importe de signaler que le Ministère a mis à jour sa directive sur les sondages à des fins de concordance avec le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. La directive précise, notamment, les exigences minimales de protection des renseignements personnels.

5- La lutte contre les changements climatiques

Dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques, intitulé Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir, le Ministère est responsable de la mise en œuvre de deux actions, soit les actions n^{os} 19 et 20. Il est de plus appelé à contribuer à la réalisation des actions n^{os} 16 et 17.

Voici un bref état des réalisations pour 2008-2009.

Actions	Principales réalisations
<p>19. Planter un programme de formation pour les entreprises et les organismes québécois sur les différents systèmes de crédits de CO₂.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La session de formation testée auprès d'entreprises et d'organismes en 2007-2008 a été déployée en 2008-2009. Dix sessions de formation sur le marché du carbone ont été offertes. Ainsi, près de 250 participants ont pu se familiariser avec ce marché en tant qu'outil facilitant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le programme de formation ayant été implanté, cette action est achevée.
<p>20. Instaurer un programme pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de GES.</p>	<ul style="list-style-type: none"> En février 2009, une entente est intervenue entre le MDEIE, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et l'Agence de l'Efficacité énergétique sur la répartition des 20 millions de dollars pour la mise en œuvre de cette action.
Actions	Suivi amorcé
<p>16. Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et organismes publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère est à déterminer les moyens à sa portée pour contribuer à ces deux actions.
<p>17. Exiger que chaque ministère développe d'ici 2008 un programme visant à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail.</p>	

6- L'administration de certaines lois

Cette section présente les résultats atteints en 2008-2009 au regard de certaines lois administrées par le Ministère.

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1)

Le Ministère a reçu 112 plaintes relatives aux heures et aux jours d'ouverture des commerces de détail. Il a procédé à 817 visites d'inspection et a transmis 107 constats d'infraction au ministère de la Justice. Le Ministère a aussi traité 705 demandes de renseignements, 17 demandes de statut de zone touristique en collaboration avec le ministère du Tourisme et 16 demandes de dérogation pour des événements spéciaux.

Des activités de sensibilisation, d'inspection et de suivi ont encore été mises en place cette année pour favoriser le respect des heures et des jours d'ouverture durant le temps des fêtes et les congés fériés dans les commerces. Des activités particulières ont visé les établissements d'alimentation, les commerces de prêts sur gages et les boutiques érotiques.

Le Règlement sur les périodes d'admission dans les établissements commerciaux, adopté en décembre 2008, a significativement allégé et rééquilibré le régime québécois des heures et des jours d'ouverture des commerces de détail afin de l'adapter aux nouvelles habitudes de consommation des Québécois, tout en préservant la diversité exceptionnelle de la structure commerciale du Québec. Ce règlement prévoit l'ouverture sans restriction de tous les commerces le 2 janvier. Les établissements d'alimentation de grande surface (plus de 375 mètres carrés de surface de vente) doivent être complètement fermés le 1^{er} janvier, le dimanche de Pâques, le 24 juin, le premier lundi de septembre, le 25 décembre et avant 13 h 00 le 26 décembre. Les établissements d'alimentation de petite surface (375 mètres carrés et moins de surface de vente) peuvent ouvrir sans restriction du nombre d'employés toute la journée le 1^{er} janvier, le dimanche de Pâques, le 24 juin, le premier lundi de septembre, le 25 décembre et le 26 décembre. Tous les établissements d'alimentation et les pharmacies peuvent ouvrir sans restriction durant les heures usuelles d'ouverture et avec seulement quatre personnes en dehors de ces heures le 1^{er} juillet.

La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5)

Le Ministère a délivré ou renouvelé 4 354 permis de rembourrage, dont 578 à des entreprises québécoises. Il a procédé à 14 visites d'inspection, transmis 3 constats d'infraction au ministère de la Justice et traité 4 760 demandes de renseignements.

Par ailleurs, des travaux d'architecture détaillée ont eu lieu afin de doter le Ministère d'un nouveau système de gestion des permis de rembourrage. Entre autres choses, il permettra aux clients de bénéficier d'une prestation électronique de services, y compris le paiement en ligne.

La Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2)

En vertu de la Loi sur les coopératives, qu'il administre, le Ministère a délivré les statuts de constitution de 132 coopératives, dont cinq par la continuation en coopératives de personnes morales constituées en vertu de la Loi sur les compagnies et trois par la fusion ordinaire de deux coopératives. Il a également procédé à 38 modifications de statuts et fusions par absorption, à 36 dissolutions par liquidation et à 20 révocations de dissolution. Enfin, le Ministère a délivré 33 certificats de régularité.

La Loi sur le Régime d'investissement coopératif (L.R.Q., c. R-8.1.1)

Au cours de l'exercice, l'administration de cette loi a permis au Ministère de délivrer 16 certificats d'admissibilité, dont 12 à des coopératives qui en faisaient la demande pour la première fois. Au cours de ce même exercice, 5 certificats ont été révoqués. Ainsi, le nombre de coopératives détentrices d'au moins un certificat valide était de 210 en date du 31 mars 2009. Au cours de l'année civile 2008, les déclarations fournies par 152 coopératives indiquent que leurs membres et leurs employés y ont investi 21,1 millions de dollars, dont 73 % dans des coopératives des régions ressources et centrales et 38 % dans le secteur agricole.

7- La politique linguistique

Conformément au point 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère doit faire état de l'application de sa politique linguistique. Cette dernière, en vigueur au Ministère depuis décembre 2005, a été mise à jour en novembre 2008 pour y préciser certains éléments, dont ceux sur le choix des fournisseurs externes et sur les communications au grand public.

- Dans ses communications, le Ministère applique sa politique linguistique, de même que la Charte de la langue française et la Politique linguistique gouvernementale. Ainsi, tout texte rendu public, incluant ce qui est diffusé dans le site Internet du Ministère, fait l'objet d'une révision linguistique.
- Le personnel du Ministère peut consulter la politique dans le site intranet.
- Le Ministère a collaboré, avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), à l'amélioration de la place du français au sein de l'administration publique, notamment en s'assurant que les messages téléphoniques contenus dans les boîtes vocales d'accueil du Ministère sont conformes à l'usage correct.

8- L'éthique

Le respect des règles d'éthique dans l'accomplissement des tâches par les membres de l'organisation constitue une préoccupation constante de la haute direction.

Ainsi, dans le but de valoriser une culture de bonne gouvernance et d'éthique au sein de l'organisation, quatre sessions de formation à l'intention du personnel d'encadrement ont été organisées au cours de l'année 2008-2009. À l'issue de cette activité, ce sont 91 % des cadres du Ministère qui ont suivi une formation en éthique.

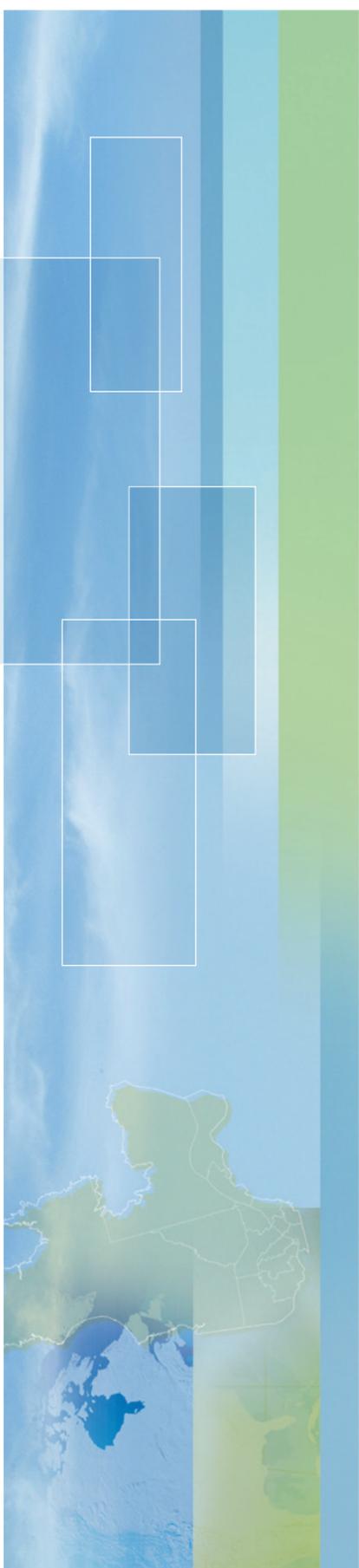
Enfin, le responsable en éthique est régulièrement consulté sur diverses problématiques d'ordre éthique.

9- Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

En décembre 2007, le Commissaire au développement durable recommandait, aux ministères et aux organismes concernés, dont le MDEIE, de renforcer l'intervention gouvernementale en matière de production et de consommation responsables.

Compte tenu de l'importance accordée à l'orientation « Produire et consommer de façon responsable » de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, 4 des 12 actions du Plan d'action de développement durable 2008-2011 du Ministère s'inscrivent sous cette orientation.

Des résultats sont présentés pour trois de ces quatre actions puisque l'une d'elles en est aux étapes préparatoires à sa mise en œuvre. Ces résultats se trouvent aux pages 45 à 47 de la section intitulée Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2011.

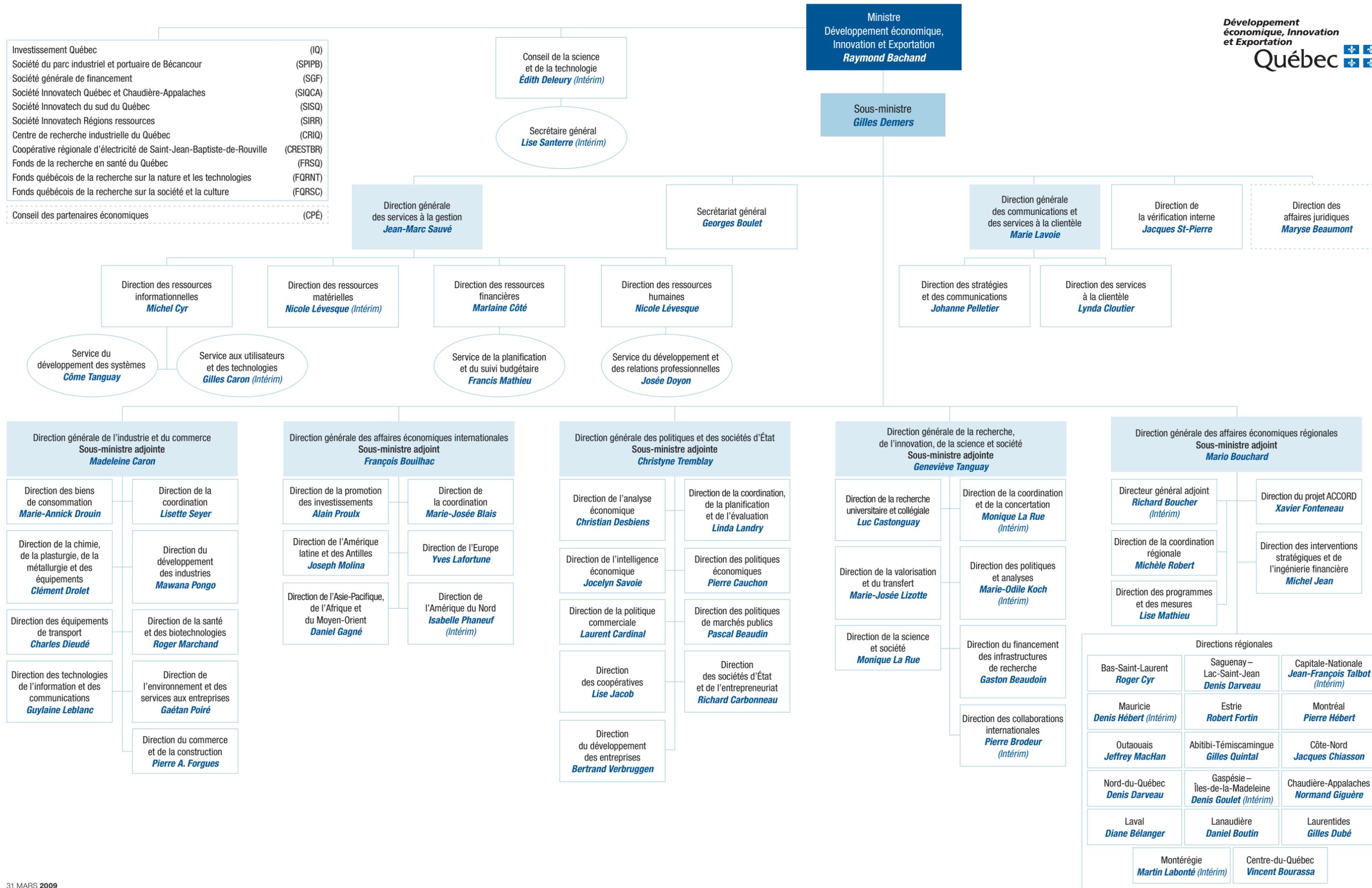


Annexe 1

Organigramme du Ministère

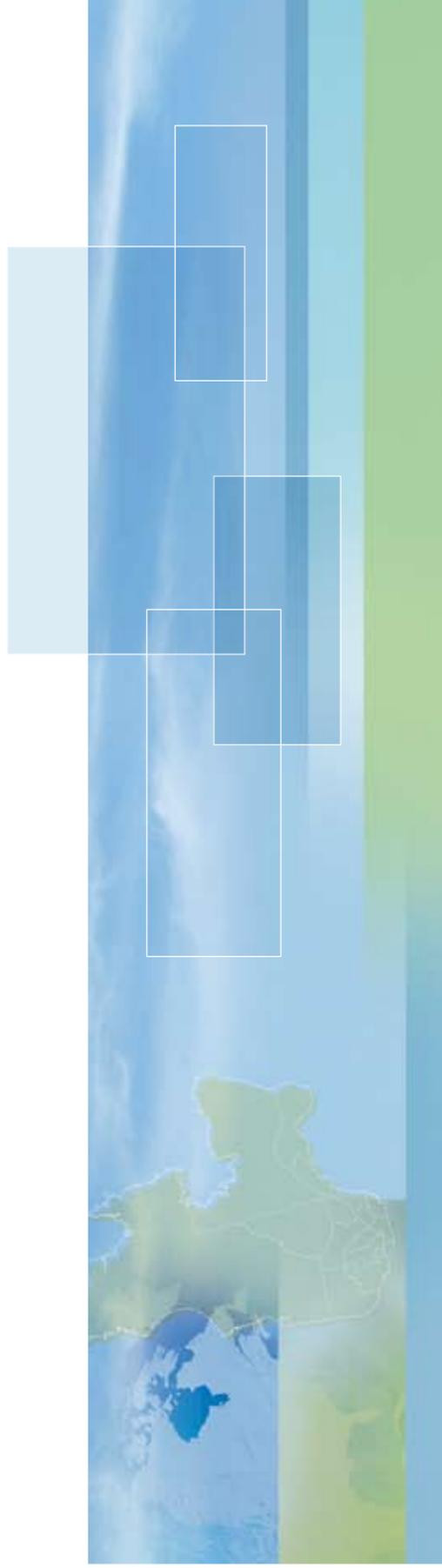
Développement économique
Innovation | Exportation





Annexe 2

Tableau synoptique détaillé du Plan stratégique 2009-2011



Plan stratégique 2009-2011

MISSION				VISION				VALEURS																		
Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.				Être un chef de file de la réussite d'un Québec innovant, compétitif et créateur de richesse pour tous.				Collaboration, créativité, respect, intégrité et passion des résultats.																		
ENJEUX																										
Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques			Un Québec compétitif, innovant et prospère				Une organisation performante																			
ORIENTATIONS																										
Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique		Orienter le développement économique et scientifique		Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international		Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation			Optimiser l'utilisation des ressources																	
AXES D'INTERVENTION																										
La mise sur pied de mesures de relance	La cohérence des actions et la concertation des acteurs	Le développement de la recherche et de la relation science et société	La valorisation et le transfert des résultats de la recherche	L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise	L'accroissement de l'investissement privé	Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale	L'ouverture et la conquête des marchés	L'essor des régions et des secteurs	La modernisation des pratiques de gestion																	
OBJECTIFS ET INDICATEURS																										
1-Assurer le leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures de relance économique <i>1-Nombre d'actions réalisées</i>	2-Jouer un rôle-clé dans la définition et la cohérence des interventions gouvernementales en développement économique et scientifique <i>2-Nombre d'actions réalisées</i>	3-Intensifier la collaboration et le maillage au sein des milieux économiques et scientifiques <i>3-Nombre d'activités soutenues</i>	4-Appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche <i>4-Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets</i>	5-Encourager la recherche industrielle effectuée par les regroupements et les consortiums sectoriels composés d'entreprises et d'organismes de recherche <i>5-Nombre et valeur des initiatives soutenues</i>	6-Favoriser une plus grande compréhension face à la science et à la technologie ainsi que le développement d'une relève dans ces domaines <i>6-Nombre d'activités réalisées et nombre de personnes jointes</i>	7-Contribuer à la valorisation et au transfert des résultats de la recherche <i>7-Nombre d'organismes et de projets soutenus et aide financière accordée</i> <i>8-Nombre de brevets et de licences attribués et nombre d'entreprises dérivées créées par les sociétés de valorisation universitaire</i>	8-Intervenir aux phases de la maturation et de l'amorçage de la chaîne d'innovation <i>9-Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets</i>	9-Augmenter le nombre d'entreprises recourant aux services offerts par les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) <i>10-Nombre d'entreprises clientes et pourcentage d'augmentation annuel (cible : 2 520 entreprises d'ici 2011)</i>	10-Favoriser le recours à des mesures d'appui à la productivité par des entreprises québécoises <i>11-Nombre d'entreprises soutenues (cible : 480 d'ici 2011)</i>	11-Favoriser l'appropriation de meilleures pratiques d'affaires par les entreprises <i>12-Nombre d'interventions effectuées</i> <i>13-Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques formés</i>	12-Appuyer le développement de produits et leur commercialisation de même que l'intégration du design comme source de créativité pour innover <i>14-Nombre et valeur des projets de développement de produits et de commercialisation d'innovations technologiques soutenus</i> <i>15-Nombre d'entreprises ayant recours à une mesure de soutien au design et pourcentage d'augmentation annuel</i>	13-Soutenir les entreprises québécoises et étrangères dans la concrétisation de projets d'investissement sur le territoire québécois <i>16-Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets, incluant les centres de recherche privés</i>	14-Favoriser le développement du capital de risque et son utilisation par les entreprises québécoises <i>17-Nombre d'actions réalisées</i> <i>18-Nombre d'accompagnements d'entreprises</i>	15-Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises <i>19-Nombre d'actions réalisées</i>	16-Stimuler l'accroissement du personnel hautement qualifié dans les entreprises <i>20-Nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise</i> <i>21-Nombre d'emplois créés en recherche et en innovation dans les entreprises</i>	17-Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques <i>22-Nombre d'accompagnements réalisés</i>	18-Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs <i>23-Nombre de coopératives et d'emplois créés (cible : 240 nouvelles coopératives d'ici 2011)</i>	19-Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence <i>24-Nombre d'actions réalisées</i>	20-Accompagner les entreprises dans leurs démarches visant les marchés hors du Québec <i>25-Nombre d'accompagnements d'entreprises effectués</i>	21-Soutenir le développement international des entreprises <i>26-Nombre d'entreprises à avoir renforcé leur capacité à exporter vers un marché (cible : 550 d'ici 2011)</i> <i>27-Nombre d'entreprises à avoir tiré parti de la mondialisation (cible : 400 d'ici 2011)</i>	22-Appuyer le développement de créneaux d'excellence identifiés par les régions <i>28-Nombre de projets et montant de l'aide financière allouée dans le cadre du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence</i>	23-Collaborer aux projets de développement et de diversification des territoires qui font face à une situation de crise <i>29-Pourcentage cumulatif du budget réservé aux MRC pour des projets dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles *</i>	24-Favoriser la relance ou l'expansion des secteurs faisant face à des défis <i>30-Nombre d'initiatives réalisées</i>	25-Mettre en place des pratiques, des outils et des services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services au Ministère <i>31-Nombre d'initiatives mises en place</i>	26-Miser sur une gestion proactive et intégrée des ressources humaines <i>32-Nombre d'actions mises en œuvre</i>	27-Favoriser une saine gestion des fonds publics et l'amélioration de la performance par l'évaluation des programmes et des services du Ministère <i>33-Nombre d'évaluations réalisées</i>

*Le libellé de l'objectif du Plan stratégique 2009-2011 a été ajusté afin de préciser que le pourcentage est cumulatif.

Annexe 3

Tableau synoptique de la Déclaration de services

Par cette déclaration de services, le personnel du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, présent dans toutes les régions du Québec et dans plusieurs villes dans le monde, s'engage à offrir à la population des services accessibles, courtois, professionnels et respectueux, ainsi qu'à traiter les demandes de façon rigoureuse, en plus d'améliorer de façon continue ses services.



Déclaration de services

NOS CLIENTÈLES, NOS SERVICES ET NOS PARTENAIRES

Nous offrons différents services aux entreprises tout au long de leur développement :

- *information générale et spécialisée (par exemple pour les secteurs des entreprises, du développement régional, de l'exportation, de la science et de la technologie);*
- *accompagnement et conseils;*
- *aide financière;*
- *activités d'information, de sensibilisation et de formation;*
- *activités promotionnelles et de développement d'affaires.*

Nous entretenons également des relations avec d'autres groupes de clientèles, à titre d'exemples, les organismes de développement économique et scientifique, les collectivités locales, régionales et sectorielles et les citoyens.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS

Le personnel du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation s'engage à vous offrir des services qui répondent aux critères de qualité suivants :

L'accessibilité

Afin de vous permettre d'accéder facilement à nos services, nous nous engageons à :

- *mettre à votre disposition des modes de prestation de services diversifiés et vous faire connaître les coordonnées pour nous joindre;*
- *rendre disponible un site Internet qui vous propose de l'information à jour sur les programmes, les services et les activités du Ministère;*
- *répondre avec efficacité à vos demandes;*
- *cerner rapidement l'essentiel de vos besoins et, le cas échéant, vous mettre en contact avec la personne concernée en réduisant le plus possible le nombre d'interlocuteurs;*
- *adapter nos services aux besoins des personnes ayant un handicap.*

Un personnel courtois, professionnel et respectueux

Les membres du personnel sont là pour vous aider. Par conséquent, nous nous engageons à :

- *vous offrir un accueil courtois et respectueux, en prenant soin de nous identifier;*
- *vous servir avec compétence et dans les meilleurs délais;*
- *vous fournir l'information la plus complète et précise possible;*
- *utiliser un langage clair et accessible dans nos communications verbales et écrites;*
- *assurer la confidentialité et la protection de vos renseignements personnels.*

Un traitement rigoureux des demandes

Nous reconnaissons l'importance de chaque demande et souhaitons en assurer un traitement rigoureux. Nous nous engageons à :

- *fournir des services conseils de qualité et adaptés;*
- *procéder de façon impartiale dans le traitement des demandes;*
- *vous informer des étapes et des délais de traitement de votre demande d'aide financière;*
- *donner suite à votre demande dans le respect des lois et règlements.*

L'amélioration continue des services

Nous prévoyons poursuivre nos efforts afin d'améliorer la qualité des services qui vous sont offerts. En ce sens, nous nous engageons à :

- *reconnaître vos besoins et mesurer votre satisfaction à l'égard des services rendus;*
- *accorder à vos commentaires et suggestions toute l'attention nécessaire et, le cas échéant, entreprendre les actions qui s'imposent;*
- *tenir compte des plaintes dans le processus d'amélioration.*

Le suivi de nos engagements

Nous effectuons un suivi du respect des engagements de notre déclaration de services et en présentons les résultats dans notre rapport annuel de gestion, qui peut être consulté en tout temps dans notre site Internet, au www.mdeie.gouv.qc.ca (section *Publications*).

Vous avez des commentaires ou des suggestions à formuler?

Vos commentaires et vos suggestions peuvent contribuer à l'amélioration des services que nous rendons. Vous pouvez les transmettre directement sur notre site Internet, au www.mdeie.gouv.qc.ca/declaration.

Malgré tous nos efforts pour respecter les engagements de la présente déclaration, il peut arriver que vous soyez insatisfait du service obtenu. Vous pouvez alors formuler une plainte en toute confidentialité à la personne responsable des plaintes :

Secrétaire général

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
Responsable des plaintes

710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5656 (*frais d'appel acceptés*)

Télécopieur : 418 646-6497

www.mdeie.gouv.qc.ca/plaintes

Nous nous engageons à :

- *vous faire parvenir un accusé de réception dans la même journée pour les plaintes écrites;*
- *donner suite à chaque plainte dans les meilleurs délais ou à vous informer des motifs qui pourraient justifier un délai de traitement.*

Pour nous joindre

www.mdeie.gouv.qc.ca/nousjoindre

Sans frais : 1 866 463-6642

Développement
économique, Innovation
et Exportation

Québec



Annexe 4

Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2008-2011



Plan d'action de développement durable 2008-2011

ENJEUX GOUVERNEMENTAUX

Développer la connaissance - Promouvoir l'action responsable - Favoriser l'engagement

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

1-Informer, sensibiliser, éduquer, innover	3-Produire et consommer de façon responsable	5-Répondre aux changements démographiques	6-Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	9-Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
--	--	---	---	--

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1-Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	3-Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	6-Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	7-Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	9-Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières	16-Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	18-Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	26-Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
--	---	--	---	---	--	--	---

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

1-Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires	2-Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	3-Favoriser la mise en place au Ministère de pratiques davantage respectueuses de l'environnement	4-Promouvoir la production responsable dans les entreprises	5-Appliquer le développement durable aux politiques et programmes du Ministère	6-Favoriser le développement du capital humain	7-Soutenir le développement économique local et régional	8-Soutenir l'émergence d'entreprises issues du secteur coopératif et de groupes ciblés
--	---	---	---	--	--	--	--

ACTIONS ET INDICATEURS MINISTÉRIELS

<p>1-Sensibiliser et informer le personnel du Ministère au développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation au développement durable (cible de 80%) <p>2-Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère au développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'initiatives contribuant à sensibiliser les clientèles sur les pratiques et technologies qui concourent au développement durable ■ Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints par une session de formation sur les MPA 	<p>3-Soutenir la R-D relative à des pratiques et technologies contribuant au développement durable et leur appropriation par les organismes et les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de projets de R-D soutenus ■ Nombre de projets de transferts de résultats de recherche et de pratiques vers les organismes et les entreprises 	<p>4-Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre 	<p>5-Soutenir l'adoption de pratiques de production responsable dans les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'activités de soutien à l'adoption de pratiques <p>6-Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'initiatives réalisées 	<p>7-Intégrer la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes du Ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'initiatives réalisées 	<p>8-Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'actions réalisées <p>9-Travailler aux enjeux démographiques relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans le Ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'initiatives réalisées 	<p>10-Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de dispositions mises en œuvre 	<p>11-Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'accompagnements réalisés <p>12-Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombres de coopératives et d'emplois créés* (cible : 120 nouvelles coopératives par an)
---	--	--	--	---	---	--	--

* La cible de 120 nouvelles coopératives remplace celle de 150 nouvelles coopératives annoncée dans le Plan d'action de développement durable 2008-2011. De plus, la cible de 2000 nouveaux emplois coopératifs qui a été annoncée dans ce dernier Plan d'action a été retirée lors des travaux du Plan stratégique 2009-2011.

Les actions accompagnées du symbole **SG** contribuent aux activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.